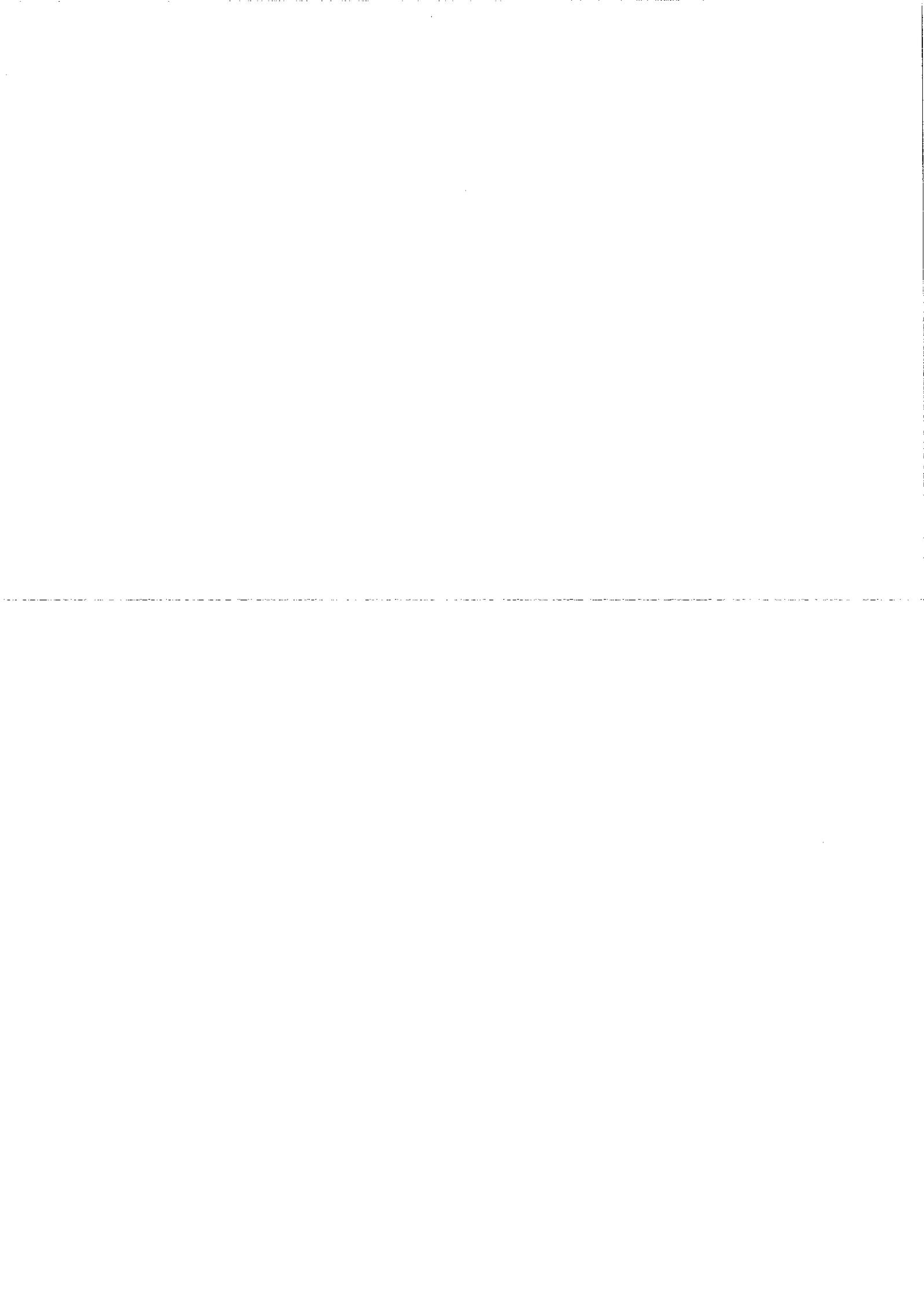




PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE
DU JEUDI 12 AVRIL 2018



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU JEUDI 12 AVRIL 2018

La séance est ouverte à 16h00 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, maire de la ville de Saint-Avold, à la suite de la convocation en date du 6 avril 2018, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE LA SEANCE**Conseillers élus : 33****en exercice : 33****Présents (22)**

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)**Absent(s) ayant donné procuration****à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M. BRETTNACHER à Mme BECKER
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT
M. WITTMER à Mme AUDIS
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI

Absent(s) n'ayant pas donné procuration**à des membres présents (4)**

M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

Observations : Une suspension de séance a été ordonnée par M. le Maire quelques instants après le démarrage de la réunion, séance interrompue à 16h15. A noter les arrivées de M. VUKOJEVIC et Mme SALAMONOWSKI avant la reprise de la séance, à 16h30 et de Mme ELMERICH/CONSTANS au point n°10. A noter également que M. SLIWINSKI quitte la salle au point n°2a et Mme TIRONI-JOUBERT au point n°17.

ORDRE DU JOUR

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX Page n° à page n°	
DCM2018/12/00	Secrétariat du Conseil municipal	Communications.	M. le Maire	103 à 104	
DCM2018/13/01	Finances	Fixation des taux des taxes directes locales pour 2018.	M. STEINER, adjoint	105 à 108	
DCM2018/14/02		Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2018 : a) ville b) budget annexe de l'action culturelle c) budget annexe Ardant du Picq d) budget annexe du crématorium e) budget annexe du parking Saint-Nabor.		109 à 141	
DCM2018/15/03		Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2018 - régie camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».		143 à 145	
DCM2018/16/04		Octroi d'une subvention à l'amicale du personnel municipal pour l'année 2018 et signature d'une convention ville/amicale du personnel municipal.		Mme LAUER, Conseillère municipale	147 à 150
DCM2018/17/05		Octroi de la garantie communale pour un emprunt à réaliser par Saint Nabor Services.		M. STEINER, adjoint	151 à 153

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX
				Page n° à page n°
DCM2018/18/06	Vie associative	Reconduction du principe d'attribution des bourses initiatives au titre de l'année 2018 et attribution d'une bourse initiative.	M. THIERCY, Adjoint	155 à 156
DCM2018/19/07		Versement d'avances sur subventions au titre de l'exercice 2018.	M. HAYDINGER, Conseiller municipal	157 à 158
DCM2018/20/08	Culturel	Versement d'une avance sur subvention 2018 à l'Harmonie de Saint-Avoid.	Mme STELMASZYK, Adjointe	159
DCM2018/21/09	Foncier	Cession de l'immeuble communal situé 5 rue des Anglais.	M. THIERCY, Adjoint	161 à 167
DCM2018/22/10		Acquisition de l'immeuble situé 4 rue Buffon au quartier Jeanne D'Arc.	M VUKOJEVIC, Adjoint	169 à 173
DCM2018/23/11		Cession de l'ancien presbytère de Dourd'hal situé 59 rue Principale.	M TLEMSANI, Adjoint	175 à 180
DCM2018/24/12	Jeunesse et sports	Versement d'avances aux associations « Jeunesse et Sports » au titre de l'exercice 2018 : subvention de fonctionnement – frais d'entretien des équipements sportifs.	Mme AUDIS, Adjointe	181 à 182
DCM2018/25/13		Attribution de subvention aux clubs dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives - exercice 2018.	Mme PILI, Conseillère municipale	183 à 184
DCM2018/26/14	Plan Handicap	Rapport annuel 2017 de la Commission Communale d'accessibilité des équipements publics pour les personnes handicapées.	M KIKULSKI, Conseiller municipal	185 à 213
DCM2018/27/15	Marchés Publics	Complexe sportif évolutif couvert Carrière-Wenheck(Cosec) - validation de l'avant-projet définitif.	Mme LAUER, Conseillère municipale	215 à 217
DCM2018/28/16		Fourniture de gaz et d'électricité pour le compte de la ville de Saint-Avoid.	M. STEINER, adjoint	219 à 220
DCM2018/29/17	Direction des ressources humaines	Personnel communal –modification du tableau des effectifs.	M. STEINER, adjoint	221 à 223
DCM2018/30/18		Délibération fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du comité technique et du CHSCT de la collectivité de Saint-Avoid.	Mme STELMASZYK, Adjointe	225 à 226
DCM2018/31/19	Logement	Attribution d'une subvention pour l'association Prévention Routière.	M VUKOJEVIC, Adjoint	227
DCM2018/32/20	Affaires Scolaires	Attribution de subventions aux associations intervenant dans le cadre des ateliers péri-éducatifs.	Mme BOISSENOT, Conseillère municipale	229 à 230
DCM2018/33/21	Environnement	Convention entre la ville de Saint-Avoid et le club Vosgien relative à l'entretien et au balisage des sentiers pédestres de la commune.	M HELFENSTEIN, Conseiller municipal	231 à 234
DCM2018/PS1/PS1	Direction des ressources humaines	Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires de remplacement	M. STEINER, adjoint	235 à 236
DCM2018/Q01/Q01	Direction Générale	Question orale de Monsieur BREM	M le Maire	237 à 238
Pages signatures				239

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (0)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETZNACHER
Lothar GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Fédérie SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (6)

M. PELLEGRINI à M. STEINER
Mme PILI à Mme AUDIS
Mme SALAMONOWSKI à M. THIERRY
Mme SPADACCINI à Mme BOUR-MAS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

Mme ELMERICH
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

OBSERVATIONS :

0. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire.

Le quorum étant atteint, nous pouvons démarrer...

Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 2ème séance du Conseil municipal de l'année 2018, consacrée en grande partie à l'examen et au vote du budget... séance qui se déroule comme à l'accoutumée ici, dans la salle Baron Kister. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue.

QUESTIONS ORALES

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du conseil municipal, je répondrai en fin de séance, à la question qui m'a été adressée par M. Jean-Claude BREM, réceptionnée le 9 avril 2018.

DOCUMENT COMPLEMENTAIRE

Vous avez trouvé sur vos tables, un plan concernant le complexe sportif du Wenheck, document complémentaire au point n°15 qui sera étudié tout à l'heure.

POINT SUPPLEMENTAIRE

Vous avez trouvé sur vos tables une délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires de remplacement que je vous propose d'étudier en fin de séance, en point supplémentaire.

Y a-t-il des remarques ou objections concernant l'étude de ce point ?

Aucune remarque ou objection n'ayant été formulée, la demande de M. le Maire, mise au vote à main levée, est adoptée à la majorité.

Par conséquent, le point sera étudié en fin de séance.

INFORMATION DIVERSE

Par ailleurs, M. BREM et Mme IMBAUT m'avaient sollicité pour le changement du local qui leur était octroyé.

C'est ainsi que je leur propose un local de 21m² situé rue De Gaulle, local laissé vacant suite au déménagement de la « politique de la ville » à la Maison pour tous.

INTERRUPTION DE SEANCE

Au cours de ce point communications, M. le Maire constate un panneau de propagande dans les rangs de l'opposition, dénonçant l'augmentation des taxes locales, point n°1 de l'ordre du jour de cette séance. L'assemblée s'agite. M. le Maire ordonne une interruption de séance.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juin 2018
Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Yvrounique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M. BRETTNACHER à Mme BECKER
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT
M. WITTMER à Mme AUDIS
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (4)

M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGNOT
MME ODDO

OBSERVATIONS : Une suspension de séance a été ordonnée par M. le Maire au cours de la présentation de ce point, séance interrompue à 16h15. A noter les arrivées de M. VUKOJEVIC et Mme SALAMONOWSKI au redémarrage de la séance, à 16h30.

1. FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

L'état de notification des taux d'imposition pour 2018 des taxes directes locales fait ressortir les données suivantes :

1) Taxes d'habitation et taxes foncières

Taxes	Bases 2017 (€)	Taux d'imposition 2017 (%)	Bases prévisionnelles 2018 (€)	Produits à taux constant (bases 2018 x taux 2017) (€)
Habitation	16 892 648	26,49	17 116 000	4 534 028
Foncière bâti	35 145 580	6,91	36 208 000	2 501 973
Foncière non bâti	180 618	84,10	181 500	152 642
Totaux				7 188 643

2) Allocations compensatrices

Au titre de la taxe :

- d'habitation 286 864€
- foncière bâti 9 409€
- foncière non bâti 5 765€
- professionnelle/CFE 0€

302 038€

3) Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

Aucun chiffre ne figure sur l'état 1259 de cette année. En effet, du fait que la DCRTP du bloc communal a été intégrée (par la loi de finances pour 2018) dans le périmètre des variables d'ajustement, les données nécessaires au calcul ne sont pas encore connues à ce jour.

Sont néanmoins exclues du dispositif les communes éligibles en 2018 à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

(Pour mémoire chiffre 2017 : 1 354 774€)

4) Garantie individuelle de ressources (GIR) : 2 573 789€

Suite aux décisions prises par le gouvernement d'associer les communes au redressement des finances publiques depuis 2012, la Ville de Saint-Avold a été fortement impactée, à savoir :

- Au titre de la DGF l'effort demandé à la Ville de Saint-Avold s'élève à plus de 4M€ (de 2013 à 2017)
- Au titre du FPIC, 2 586 747€ ont été prélevés sur les recettes communales (de 2012 à 2017)
- Soit au total près de 6,6M€.

En 2018, la DGF de la Ville de Saint-Avold devrait rester négative (comme en 2017) et un nouveau prélèvement de 69 563€ sera opéré sur le produit des taxes.

Par ailleurs, le montant de la participation au FPIC pour 2018 est estimé à 575 000€.

Ces prélèvements deviennent insoutenables pour la Ville de Saint-Avold.

Aussi, pour permettre à la Ville de continuer à mener une politique de proximité en direction des citoyens, des écoles, de la sécurité pour tous, je me vois obligé de vous proposer une augmentation de 5% du taux des taxes.

De ce fait les taux applicables en 2018 seront les suivants :

- taxe d'habitation 27,81%
- taxe foncière (bâti)..... 7,26%
- taxe foncière (non bâti)..... 88,31%

Et le produit fiscal attendu s'élèvera à 7 548 075€.

---discussion---

M. BREM indique que l'augmentation des taxes communales continue et devient insoutenable pour les naboriens, d'autant plus que la population est vieillissante et que les retraités sont déjà largement « ponctionnés » sur leur retraite. Il constate en fait, que l'augmentation ne sera pas de 5% au final, comme prévu, mais avoisinera 6,5% puisque la valeur locative augmente régulièrement. A ce propos, il rappelle que M. le Maire avait annoncé dans le magazine Initiative +, le dernier en date, qu'il refusait de diminuer les services de la petite enfance, du périscolaire, du sport et qu'il refusait d'augmenter les impôts. Il considère ses propos mensongers au vu de l'augmentation prévue aujourd'hui et invite ses collègues conseillers municipaux à voter tous contre cette augmentation.

M. le Maire réitère les propos qu'il a tenus lors du débat d'orientation budgétaire le 3 avril dernier, et indique qu'il est contraint d'appliquer une nouvelle conduite pour faire face aux différentes « ponctions » organisées par l'Etat, qui passent, il cite : « *de l'élagage au laminage des collectivités territoriales* ». Il précise que ce même constat est fait également par le conseil départemental et par le préfet. Il ajoute cependant, comme annoncé le 3 avril 2018, que tout sera mis en œuvre pour continuer à soutenir et à conserver du mieux possible, la vie associative et sportive, le conservatoire, la culture, la patinoire, les 17 écoles, les 145 km de voirie etc... Il précise que sa responsabilité de maire aujourd'hui est de continuer à poursuivre les efforts dans tous ces domaines, en parallèle des efforts fournis en direction des entreprises locales et de l'emploi. Il admet cependant que taxer également les retraités par le biais de cette augmentation n'est pas la meilleure des solutions mais souligne que pour l'heure rien ne permet malheureusement d'éviter cet état de fait nécessaire pour une continuité des services publics telle qu'elle se présente aujourd'hui. Par ailleurs, il relève avec satisfaction, la baisse du taux de chômage qui passe de 13% à 11% due en grande partie aux efforts fournis par les élus sur le terrain.

M. TLEMSANI revient sur les « ponctions » de l'Etat envers la commune et rappelle qu'elles avoisinent 644 000 € cette année. Il précise que le résultat attendu en parallèle de l'augmentation des taxes locales atteint tout juste 300 000 €, soit moins de la moitié des sommes ponctionnées par l'Etat aux collectivités territoriales.

Selon Mme TIRONI JOUBERT, la commune de SAINT-AVOLD est victime d'une politique de gestion budgétaire devenue catastrophique depuis l'arrivée de M. le Maire dans les années 2001-2002. Selon elle, avant cette période, l'ancien maire M. HARTER avait constitué des « bas de laine » et SAINT-AVOLD était une ville riche de certaines économies faites au niveau des réserves immobilières ; malheureusement certaines ont largement été bradées depuis, comme quelques bâtiments qu'il suffisait de restaurer si la politique locative avait été plus intelligente selon elle. Elle rappelle qu'à cette époque la ville était attractive, il y avait des symposiums et autres grands forums et rassemblements.

Elle relève ensuite que certains points à l'ordre du jour de cette séance, confirment sa position notamment lorsqu'elle dénonce des prix de vente de biens immobiliers de la commune, nettement en dessous du prix du marché, puis le rachat d'immeubles au triple du prix de vente initial, vendus quelques années plus tôt. De plus, elle rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire le 3 avril dernier, M. le Maire avait annoncé que la commune de SAINT-AVOLD participe au redressement de la France à hauteur de 6 millions d'euros. Selon elle, toutes ces opérations ou explications n'ont qu'un seul but, celui d'argumenter une vérité politique qu'elle ne partage pas, en l'occurrence ici, l'augmentation des taxes locales. Elle considère cette façon d'agir comme étant de la « malhonnêteté intellectuelle ».

M. le Maire renvoie Mme TIRONI JOUBERT vers le service des finances de la ville qui pourra lui donner avec précision tous les éléments qui ont servi à l'élaboration de ce budget et notamment les dates auxquelles le service a réceptionné les données comptables (dotations) à retranscrire, ceci pour expliquer que les prévisions budgétaires peuvent connaître des imprévus à tout moment et qu'il est difficile parfois d'anticiper.

Selon Mme TIRONI JOUBERT, le problème du déficit budgétaire existe depuis des années, elle reproche aujourd'hui le manque d'anticipation dans la maîtrise de certaines dépenses.

M. le Maire informe que le gouvernement actuel ne soutient pas les collectivités territoriales, constat, il répète, que fait également le président du conseil départemental et le président du conseil régional. Il explique en effet, que certaines réformes visent à réduire le nombre d'élus, occultant totalement certains services de proximité. Il ajoute que l'idée du gouvernement actuel est que les collectivités territoriales fusionnent et passent en intercommunalités. Pour l'heure, il est nécessaire selon lui, d'épargner chacun le mieux possible et faire des choix stratégiques et intelligents. Il précise que l'augmentation des taxes locales représente environ 20 € supplémentaires à supporter par chaque citoyen, somme qu'il considère tolérable si celle-ci permet de ne pas supprimer un service ou un autre, une école ou un stade etc...

Il revient ensuite sur le mandat de M. HARTER et indique qu'il ne se permettra pas de critiquer car il est convaincu que chacun travaille en toute conscience. Pour ce qui le concerne, ainsi que son équipe, M. le Maire rappelle qu'il mise énormément sur le développement économique par l'installation de nouvelles entreprises. Il rappelle toutefois qu'il n'y a aucun comparatif à faire entre la période dirigée par M. HARTER et aujourd'hui car à l'époque la ville pouvait profiter directement de ses recettes alors qu'aujourd'hui énormément d'argent est reversé à l'intercommunalité.

Mme IMBAUT reproche à M. le Maire de ne pas tenir ses engagements lorsque celui-ci annonce qu'il n'y aura pas d'augmentation de taxes à Saint-Avold et lui reproche également de ne pas mettre tout en œuvre pour réduire les dépenses de fonctionnement qui suffiraient selon elle, à mieux maîtriser le budget sans augmentation de taxe ni fermeture d'école ou service culturel.

M. le Maire constate la présence de pancarte de propagande en rapport avec l'augmentation prévue des taxes locales, dans le rang de l'opposition ici présente, et précise qu'il fera porter une rectification au règlement intérieur du Conseil municipal à ce sujet car il n'approuve pas les moyens utilisés qui perturbent le bon déroulement de la séance.

Décision du Conseil municipal : adoptée à la majorité (à noter 3 voix CONTRE : M. BREM, Mme IMBAUT et Mme TIRONI JOUBERT).

Une suspension de séance a été ordonnée par M. le Maire au cours de la présentation de ce point, séance interrompue à 16h15. A noter les arrivées de M. VUKOJEVIC et Mme SALAMONOWSKI au redémarrage de la séance, à 16h30.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juin 2018
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETFNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphaël WEFEMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWAGHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Jean-Claude BREM
Pascal HELFENSTEIN	Monique IMBAUT
Estelle SPADACCINI	Michèle TIRONI-JOUBERT
Estelle ELMERICH	Dominique LANG
Nathalie PILI	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (7)

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M. BRETTNACHIER à Mme BECKER
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT
M. WITTMER à Mme AUDIS
Mlle HALBWAGHS à M. TLEMSANI

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (4)

M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

OBSERVATIONS : A noter que M. SLIWINSKI a quitté définitivement la séance juste après le vote des différents chapitres et opérations du budget ville (2a) et par conséquent était absent lors du vote de la présente délibération (à son départ, a donné pouvoir à M. le Maire).
A noter également l'absence momentanée de M. THIERY qui a quitté la salle juste après le vote des chapitres et opérations du budget ville (2a) et n'a pas participé non plus au vote de la présente délibération (n'a pas donné de pouvoir pendant son absence).

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

a) VILLE

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur.

M. STEINER, adjoint, précise que le budget principal est voté chapitre par chapitre, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire complet du budget ainsi que du rapport de présentation.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite ;

---discussion---

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES –PAGE 13

CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Mme IMBAUT souhaite des éclaircissements, notamment en ce qui concerne les restes à réaliser qu'elle voit apparaître à la page 5, pour un montant de 1 671 974,10 €.

Mme BETTING explique que dans cette somme sont compris : la première tranche des travaux du commissariat pour 600 000 €, ainsi que des restes à réaliser pour d'autres opérations en cours, engagées avant le 31 décembre 2017 et qui n'étaient pas payées au 1^{er} janvier 2018. Elle précise que les travaux engagés concernent la vidéo protection, l'achat des parcmètres et la mise en place du wifi.

ARTICLE 2183 – MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE

Mme IMBAUT souhaite savoir si le renouvellement du parc informatique est vraiment nécessaire chaque année.

Mme BETTING réplique que ce chapitre comprend également des tablettes pour les écoles.

M. le Maire ajoute qu'il y a également le wifi pour l'ensemble de la commune, les licences informatiques et les différentes mises en place de matériels informatiques dans les écoles.

CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERS.

A la question de M. BREM de connaître le montant encaissé depuis la remise en fonction des horodateurs, Mme BETTING répond que le montant encaissé l'année dernière a été de 17 249 €.

Concernant les nouveaux horodateurs, M. VUKOJEVIC explique le nouveau fonctionnement et indique que rien ne change par rapport au fonctionnement précédent, l'utilisateur qui se présente devant la machine choisit la durée de stationnement et effectue le paiement correspondant. Il poursuit en indiquant que la gestion des contestations ou autres seront toujours effectuées en interne, par les services de la police municipale.

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal,

- 1) Adopte les différents chapitres du budget primitif 2018 – ville –

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
Fonctionnement Dépenses 011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
014	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
Fonctionnement Recettes 013	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
73	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME FIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	=26	= 2	= 0	= 5	
74	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME FIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME FIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
76	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME FIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 5 absents (sans procuration) M. BREM M. LANG (excusé) M. MALICK MME FIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 2	= 0	= 5	
78	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME FIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 27	= 2	= 0	= 4	
Investissement Dépenses 20	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME FIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
204	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME FIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME FIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité 3-2018
Investissement Recettes 13	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité
165	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité
024	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté	DECISIONS (6)
---------------------------	----------	---------------

	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité

- 2) concernant le régime des provisions, opte pour la pratique du droit commun (semi-budgétaires)
- 3) arrête, par conséquent, le budget primitif 2018, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 36 797 645,00 € se décomposant comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	7 940 676,00	7 940 676,00
Fonctionnement	28 856 969,00	28 856 969,00
TOTAUX	36 797 645,00	36 797 645,00

Etant précisé que son équilibre est assuré par :

- un produit fiscal de 7 548 075€
 - une prévision d'emprunts nouveaux de 2 100 000€
- 4) autorise M. le Maire à la majorité de **25 voix POUR** (à noter 8 absents représentés par pouvoir, **5 absents** non représentés par pouvoir (M. THIERCY, M. LANG, M. MALICK, Mme PIGEOT et Mme ODDO) et **3 voix CONTRE** : M. BREM, Mme IMBAUT et Mme TIRONI JOUBERT),
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

OBSERVATIONS : A noter que M. SLIWINSKI a quitté définitivement la séance juste après le vote des différents chapitres et opérations du budget ville (2a) et par conséquent était absent lors du vote de la présente délibération (à son départ, a donné pouvoir à M. le Maire).
A noter également l'absence momentanée de M. THIERCY qui a quitté la salle juste après le vote des chapitres et opérations du budget ville (2a) et n'a pas participé non plus au vote de la présente délibération (n'a pas donné de pouvoir pendant son absence).

En annexe : rapport de présentation du budget primitif 2018

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juin 2018
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



VILLE DE SAINT-AVOLD



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018



SOMMAIRE

Le budget primitif de la Ville de Saint-Avoid se compose :

- Du budget principal
- Du budget annexe de l'action culturelle
- Du budget annexe lotissement Ardant du Picq
- Du budget annexe du crématorium
- Du budget annexe du parking Saint-Nabor

S'y ajoute le budget de la régie du camping et centre international de séjour « Le Felsberg ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2018, dans chacun des budgets susvisés.

Notre collectivité devra maîtriser les dépenses de fonctionnement qui sont les siennes sans pour autant transiger sur le niveau et la qualité des services publics.

Suite aux décisions prises par le gouvernement d'associer les communes au redressement des finances publiques depuis 2012, la Ville de Saint-Avoid a été fortement impactée, à savoir :

- Au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) l'effort demandé à la Ville de Saint-Avoid s'élève à plus de 4M€ (de 2013 à 2017)
- Au titre du Fonds de Péréquation (FPIC), 2 586 747€ ont été prélevés sur les recettes communales (de 2012 à 2017)
- Soit au total près de 6,6M€.

En 2018, la DGF de la Ville de Saint-Avoid devrait rester négative (comme en 2017) et un nouveau prélèvement de 69 563€ sera opéré sur le produit des taxes.

Par ailleurs, le montant de la participation au FPIC pour 2018 est estimé à 575 000€.

Pour pallier à ce manque de recettes, une augmentation de 5,00% du taux des trois taxes est nécessaire.

Vous trouverez, ci-après des informations relatives aux différents budgets :

BUDGET PRINCIPAL		
Section de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Pages 2 à 4
	Dépenses de fonctionnement	Pages 4 à 6
Section d'investissement	Recettes d'investissement	Page 7
	Dépenses d'investissement	Page 8 à 9
BUDGETS ANNEXES et Centre de séjour LE FELSBERG		Page 10

Le budget principal de la Ville de Saint-Avold s'établit en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	28 856 969,00€
Section d'investissement	7 940 676,00€
TOTAL	36 797 645,00€

A) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Recettes de fonctionnement

	B.P. 2017(€)	B.P. 2018 (€)	% par Rapport au BP 2017	% du BP 2018
Recettes de fonctionnement	28 982 419,00	28 856 969,00	-0,43%	
013 Atténuations de charges	1 108 800,00	936 400,00	-15,55%	3,24%
70 Produits des services, domaine...	685 039,00	847 336,00	+23,69%	2,94%
73 Impôts et taxes	21 022 452,00	21 615 203,00	+2,82%	74,91%
74 Dotations et participations	2 383 581,00	2 136 902,00	-10,35%	7,41%
75 Autres produits de gestion courante	1 864 972,00	1 965 711,00	+5,40%	6,81%
76 Produits financiers	19,41	48,91		
77 Produits exceptionnels	26 324,00	26 524,00	+0,76%	0,09%
78 Reprises sur provisions	35 000,00	2 500,00	-92,86%	
002 résultats reportés (après affectation au résultat)	1 856 231,59	1 326 344,09	-28,55%	4,60%

Chapitre 013 : atténuations de charges

936 400,00€

Ces recettes sont liées aux mises à disposition de personnel à d'autres entités, aux participations de l'Etat aux emplois aidés, aux versements liés aux indemnités journalières prises en charge par l'assurance, etc...

La baisse des recettes de ce chapitre (-172 400€) est due principalement à la diminution du nombre d'emplois aidés.

Chapitre 70 : Produits des services, domaine..

847 336,00€

Ce chapitre est en hausse de 162 297€, soit + 23,69%, résultant :

- D'un changement d'imputation budgétaire concernant le stationnement payant.
Ces recettes étaient inscrites jusqu'en 2017 sur le chapitre 73, article 7337 (droits de stationnement)
A partir de 2018, ces recettes seront comptabilisées au chapitre 70, articles 70383 (redevance de stationnement) et 70384 (forfait de post-stationnement)
- D'une hausse constatée dans les prévisions de certains articles :
 - Concessions dans les cimetières 32 182€
 - Locations diverses 169 073€
- D'une baisse dans certains autres articles tels que :
 - Les coupes de bois 23 000€

Chapitre 73 : Impôts et taxes**21 615 203,00€**

Ce chapitre augmente de 592 751€ par rapport à 2017 (+2,82%).

Il comprend :

- Les taxes foncières et d'habitation 7 548 075,00€
C'est le principal poste de recettes de fonctionnement. La prévision tient compte des bases communiquées par les services de l'Etat ainsi que d'une augmentation de 5% des taux par rapport à 2017.
- L'attribution de compensation versée par l'intercommunalité 10 803 878,00€
(Suite au passage en fiscalité unique et au transfert du stade nautique à l'intercommunalité en 2012)
Elle a été révisée par la CLECT et acceptée par délibération du Conseil Municipal :
 - du 15 décembre 2016 (stade nautique : + 412 804€ pour 2018)
 - du 11 décembre 2017 (tourisme : -140 070€/an)
- Le F.N.G.I.R. 2 573 789,00€
(p.m. : 2 576 556€ en 2017)
- Les taxes sur les pylônes électriques 150 000,00€
- Les autres positions restent identiques
 - Taxe sur la consommation finale d'électricité 300 000,00€
 - Taxes locales sur la publicité extérieure 11 200,00€
 - Taxes additionnelles aux droits de mutations 150 000,00€

Chapitre 74 : Dotations et participations**2 136 902,00€**

Ce chapitre diminue de 246 679€ (-10,35% par rapport à 2017).

Les principales recettes de ce chapitre sont :

- La Dotation forfaitaire : estimée à 0,00€
A ce jour, aucune notification n'a été reçue pour la DGF.
Elle devrait rester négative en 2018 et un prélèvement de 69 563€ est prévu dès à présent au chapitre 014-73916 (dépenses)
- La dotation de solidarité urbaine : estimée à 162 460,00€
(aucune notification à ce jour => montant perçu en 2017)
- Le FCTVA (sur les dépenses d'entretien 2017) 23 000,00€
- Autres aides 11 220,00€
(aides pour le recensement de la population, dotations pour titres sécurisés-passeports
Mais plus aucune aide de l'Etat pour le péri-scolaire,
ni de l'intercommunalité pour les transports scolaires)

- La Dotation de Compensation de la réforme de taxe professionnelle 1 354 774,00€
La prévision de 2017 a été reconduite en 2018.
(Pour la notification des bases 2018 –état 1259- cette information n'a pu être communiquée par les services fiscaux, étant donné que la loi de finances intègre la DCRTP du bloc communal dans le périmètre des variables d'ajustement. Sont néanmoins exclues du dispositif les communes éligibles en 2018 à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale).
- Les compensations de l'Etat au titre des exonérations des taxes 302 038,00€
(en diminution de 8 393€)
- Les autres positions restent sensiblement identiques à 2017

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante**1 965 711,00€**

Ce chapitre augmente de 100 739€.

La principale recette provient de l'excédent reversé par la régie ENERGIS (1 700 000€).

Dans les produits divers de gestion figure l'excédent reversé par le budget annexe crématorium, à hauteur de 46 797€.

Chapitre 77 : produits exceptionnels**26 524,00€**

prévision de recettes au titre des indemnisations de sinistres

2) Dépenses de fonctionnement

	B.P. 2017 (€)	B.P. 2018 (€)	% par Rapport au BP 2017	% du BP 2018
Dépenses de fonctionnement	28 982 419,00	28 856 969,00	-0,43%	
011 Charges à caractère général	7 540 048,74	7 335 057,74	-2,72%	25,42%
012 Charges de personnel	13 518 300,00	13 421 600,00	-0,72%	46,51%
014 Atténuations de produits	560 000,00	694 563,00	+24,03%	2,40%
65 Autres charges de gestion courante	4 396 314,26	4 262 845,26	-3,04%	14,77%
66 Charges financières	542 000,00	556 000,00	+2,58%	1,93%
67 Charges exceptionnelles	107 156,00	90 803,00	-15,26%	0,32%
023 Virement à la section d'investissement	1 620 000,00	1 820 000,00	+12,35%	6,31%
042 Opér. d'ordre de transfert entre sections	698 600,00	676 100,00	-3,22%	2,34%

Chapitre 011 : Charges à caractère général**7 335 057,74€**

Ce chapitre fait ressortir une baisse de 204 991€ par rapport à 2017.

Les principales positions qui ont subi une hausse par rapport à 2017 :

- L'alimentation 103 200,00€
(En 2017-janvier à juin- les repas de la cantine Lemire étaient fournis par le Centre hospitalier Lemire – imputés au chapitre 011-611 ; à partir de septembre 2017, ces repas sont directement confectionnés par les services municipaux)

- Les fournitures de voirie	273 500,00€
- Autres matières et fournitures diverses	45 970,00€
- Les contrats de prestations de services (marchés nettoyage voirie, espaces verts)	1 001 190,00€
- Réseaux (notamment les factures à régler à ENERGIS Conformément à la délibération du 24 février 2016)	717 500,00€
- Transports collectifs (scolaires, personnes âgées)	372 500,00€

Les principales positions qui ont subi une baisse par rapport à 2017

- Terrains (espaces verts hors marchés)	128 200,00€
- Bâtiments publics et autres bâtiments (ne figureront sur cette ligne plus que les travaux faits par entreprise, pour ceux directement effectués par les services municipaux, la prévision pour l'achat des fournitures a été augmenté)	160 037,74€
- Voiries (même remarque que ci-dessus)	178 600,00€
- Versements à des organismes de formation (seront à privilégier les formations CNFPT, pour lesquelles la Ville cotise mensuellement)	80 000,00€
- Autres frais divers	174 521,00€
- Concours divers (ne comprend plus la cotisation au Syndicat de la Rosselle --SIEAR Prise en charge par l'intercommunalité)	6 863,00€

Les autres positions de ce chapitre restent sensiblement identiques à 2017.

Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés 13 421 600,00€

Ce chapitre affiche une baisse de 96 700€ par rapport au budget primitif 2017.

Le BP 2018 intègre :

- Le départ en retraites de plusieurs agents (non remplacés)
- La diminution du nombre des contrats aidés
- Le Glissement Vieillesse Technicité qui se traduit par les avancements d'échelons et de grades
- Les frais de gardiennage lors de manifestations

Chapitre 014 : Atténuations de produits 694 563,00€

Ce chapitre est en augmentation de 134 563€ par rapport à 2017.

Il comprend notamment :

- une prévision de prélèvement au titre de la contribution au redressement des finances publiques (sur DGF négative) 69 563,00€
- une participation au fonds de péréquation (FPIC) estimée à 575 000,00€

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante 4 262 845,26€

Ce chapitre est en diminution de 133 469€, notamment due :

- A une baisse de la subvention au budget centre culturel (grâce à l'obtention d'une subvention pour les travaux dans la salle cinéma) 921 871,00€
- A une baisse de la subvention au C.C.A.S. 579 700,00€

Les autres positions restent sensiblement identiques à 2017 :

- Participation au service d'incendie 797 998,26€
- Subventions aux associations 1 208 326,00€
- Indemnités aux élus (et dépenses y relatives) 232 200,00€

Chapitre 66 : Charges financières 556 000,00€

Dont intérêts de la dette 524 000,00€

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles 90 803,00€

Dans ce chapitre figurent :

- une prévision pour annulation de titres (le cas échéant) 38 950,00€
- une subvention exceptionnelle pour le budget du camping (qui correspond au déficit de ce budget) 9 347,00€
- une subvention au budget Ardant du Picq 27 196,00€

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement 1 820 000,00€

Ce chapitre, qui participe à l'équilibre de la section d'investissement, subit une hausse de 200 000€.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section 676 100,00€

Les dotations aux amortissements constituent une recette d'investissement.

B) SECTION D'INVESTISSEMENT**3) Recettes d'investissement**

	B.P. 2017 (€)	B.P. 2018 (€)	% par Rapport au BP 2017	% du BP 2018
Recettes d'investissement	8 279 251,40	7 940 676,00	-4,09%	
13 Subventions d'investissement	101 500,00	414 295,00	+308,17%	5,22%
16 emprunts et dettes assimilées	3 500 000,00	2 100 000,00	-40,00%	26,45%
10 Dotations, fonds divers	613 074,00	450 215,00	-26,56%	5,67%
1068 Excédents de fonctionnement cap.	738 613,83	1 228 356,00	+66,30%	15,47%
165 dépôts et cautionnements reçus	1 525,40	1 525,00		0,02%
27 autres participations financières	1 600,30	4 713,19		0,06%
024 produits cessions d'immobilisations	300 000,00	200 000,00	-33,34%	2,52%
021 virement de la section de fonctionn.	1 620 000,00	1 820 000,00	+12,35%	22,92%
040 opér. d'ordre transfert entre sections	698 600,00	676 100,00	-3,22%	8,51%
001 solde positif reporté	704 337,87	1 045 471,81	+48,43%	13,16%

Chapitre 13 : subventions d'investissement**414 295,00€**

Il s'agit de subventions

- de l'Etat (COSEC, gymnase Wenheck)
- de la Région (COSEC)
- Du Département (COSEC, écoles)

171 295,00€

65 000,00€

78 000,00€

Des amendes de police (estimées à)

100 000,00€

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées**2 100 000,00€**

Le recours à l'emprunt est en diminution de 1 400 000€ par rapport à 2017

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers**450 215,00€**

Ce chapitre contient :

- Une prévision pour le FCTVA (en diminution par rapport à 2017)
- Une prévision pour la taxe d'aménagement

384 000,00€

36 215,00€

Chapitre 024 : Produit des cessions d'immobilisations**200 000,00€**

Concerne la vente de terrains rue de la piscine (délibération du Conseil du 11.12.2017)

(les chapitres 021 et 040 correspondent aux chapitres 023 et 042 en dépenses de fonctionnement (voir plus haut))

4) Dépenses d'investissement

	B.P. 2017 (€)	B.P. 2018 (€)	% par Rapport au BP 2017	% du BP 2018
Dépenses d'investissement	8 279 251,00	7 940 676,00	-4,09%	
20 Immobilisations incorporelles	225 300,00	213 400,00	-5,28%	2,69%
204 Subventions d'équipement versées	317 000,00	177 000,00	-44,16%	2,23%
21 Immobilisations corporelles	4 666 451,00	3 458 210,00	-25,89%	43,55%
10 Dotations, fonds divers	0	5 924,00		
16 Emprunts et dettes assimilées	1 510 425,30	1 697 525,19	+12,39%	21,38%
27 autres immobilisations financières	117 123,00	114 789,00	-2,00%	1,45%
Sous-total BP	6 836 299,30	5 666 848,19	-17,11%	71,36%
Reports	1 442 951,70	2 273 827,81	+ 57,58%	28,64%

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**213 400,00€**

Figurent à ce chapitre une prévision pour :

- Des frais d'études 46 600,00€
- Des frais d'insertion (pour les marchés publics d'investissement) 10 000,00€
- L'acquisition de logiciels (pour divers services) 156 800,00€

Chapitre 204 : subventions d'équipement versées**177 000,00€**

Contient notamment des prévisions pour :

- Une participation à la paroisse protestante (votée par le Conseil) 25 000,00€
- Des subventions d'équipements aux associations 40 000,00€
- Une participation pour les travaux à la Basilique (2^e tranche) 100 000,00€

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**3 458 210,00€**

Ce chapitre est plus spécialement lié aux acquisitions et travaux d'investissement.

Il prévoit des crédits destinés :

- Aux travaux dans les bâtiments et plus particulièrement
 - 2^{ème} tranche de travaux au nouveau commissariat 600 000,00€
 - Remplacement de chassis au gymnase du Wenheck 90 000,00€
 - Réhabilitation et agrandissement COSEC 1^{ère} phase 400 000,00€
 - Travaux d'amélioration dans les écoles 104 600,00€
 - Divers travaux de grosses réparations dans les bâtiments communaux
 - Travaux de conformité, etc... environ 500 000,00€

- Aux travaux liés à la voirie et aux réseaux 640 000,00€
Et notamment les grosses réparations de voirie
 - Rue Altmayer
 - Avenue Clémenceau
 - Boulevard de Lorraine, rue Mangin, etc...
 - L'accompagnement des travaux ENERGIS (et notamment l'éclairage public)
- Prévisions de crédits pour l'acquisition éventuelle de biens immobiliers 472 000,00€
(dont le deuxième versement à LOGI EST pour 242 600€-logements 3^{ème} âge)
- Aménagements d'espaces verts, plantations d'arbres 145 000,00€
Equipements dans les cimetières
- Acquisition de matériel et outillages techniques 238 700,00€
(acquisition mobilier urbain, équipements pour stationnement payant, Matériel de cuisine restaurant enfants, défibrillateurs, etc...)
- Acquisition de matériel de bureau et informatique 159 500,00€
(renouvellement de postes informatiques, serveurs et divers périphériques)

(il y a lieu de préciser ici que le lancement des dépenses d'équipement susvisées est lié en grande partie à l'obtention du prêt budgété en recettes)

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées 1 697 525,19€

Correspond au remboursement du capital de la dette

Chapitre 27 : Autres immobilisations financières 114 789€

Y figure une avance au budget annexe Ardant du Picq à hauteur de 104 789€

Les restes à réaliser s'élèvent à 2 273 827,81€ et comprennent notamment une première tranche de travaux pour le nouveau commissariat, des installations pour la vidéo-protection, l'achat et l'installation de nouveaux horodateurs, la mise en place du WIFI public, etc...)

LES BUDGETS ANNEXES1) ACTION CULTURELLE

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	1 172 371,00	1 172 371,00
Investissement	103 221,54	103 221,54
TOTAL	1 275 592,54	1 275 592,54

2) LOTISSEMENT ARDANT DU PICQ

Feuillet 125-2018

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	1 395 384,75	1 422 594,75
Investissement	1 456 173,75	1 428 963,75
TOTAL	2 851 558,50	2 851 558,50

3) CREMATORIUM

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	92 797,00	92 797,00
Investissement	15 350,00	15 350,00
TOTAL	108 147,00	108 147,00

4) PARKING SAINT-NABOR

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	392 140,00	392 140,00
Investissement	271 079,43	271 079,43
TOTAL	663 219,43	663 219,43

**REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR
LE FELSBURG**

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Fonctionnement	111 247,00	111 247,00
Investissement	33 800,00	33 800,00
TOTAL	145 047,00	145 047,00

FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETNAGHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)**Absent(s) ayant donné procuration****à des membres présents (8)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M. BRETTNACHER à Mme BECKER
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT
M. WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI

Absent(s) n'ayant pas donné procuration**à des membres présents (4)**

M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

OBSERVATIONS : M. le Maire a quitté momentanément la séance avant le vote du chapitre 040 (section recettes d'investissement) et n'a donc pas participé au vote dudit chapitre ainsi qu'au vote de la présente délibération. Par conséquent, la procuration de M. SLIWINSKI à M. le Maire est caduque pour ces votes.

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018**b) BUDGET ANNEXE DE L'ACTION CULTURELLE**

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur.

M. STEINER précise que le projet de budget primitif de l'action culturelle pour l'exercice 2018 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal,

- 1) adopte les différents chapitres et opérations du budget annexe 2018 de l'action culturelle :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5) = 26	M. BREM = 1	Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 2	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGBOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGBOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGBOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGBOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
013	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGBOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGBOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	
74	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGBOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGBOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGBOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	
27	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGBOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
13	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procurator) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 4 absents (sans procurator) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 3	= 4	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)		M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT	A noter 6 absents (sans procurator) M. le Maire M. SLIWINSKI M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 24	= 0	= 3	= 6	

- 2) arrête par conséquent le budget annexe de l'action culturelle 2018 en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 1 275 592,54€ se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	103 221,54	103 221,54
Fonctionnement	1 172 371,00	1 172 371,00
TOTAUX	1 275 592,54	1 275 592,54

Etant précisé que son équilibre est assuré par une subvention d'équilibre du budget principal de 921 871€.

- 3) approuve le budget primitif annexe de l'action culturelle pour l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus ;
- 4) autorise M. le Maire à la majorité de **24 voix POUR** (à noter 7 absents représentés par pouvoir, **6 absents** (M. le Maire, M. SLIWINSKI, M. LANG, M. MALICK, Mme PIGEOT et Mme ODDO) non représentés par pouvoir, et **3 ABSTENTIONS** : M. BREM, Mme IMBAUT et Mme TIRONI JOUBERT, à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

OBSERVATIONS: M. le Maire a quitté momentanément la séance avant le vote du chapitre 040 (section recettes d'investissement) et n'a donc pas participé au vote dudit chapitre ainsi qu'au vote de la présente délibération. Par conséquent, la procurator de M. SLIWINSKI à M. le Maire est caduque pour ces votes.



Pour extrait conforme
Saint-Avoird le 16 avril 2018
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI

FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mirella STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETINACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILLI

Martlyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M. BRETINACHER à Mme BECKER
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT
M. WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

c) BUDGET ANNEXE ARDANT DU PICQ

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur.

M. STEINER, adjoint, précise que le budget primitif du lotissement Ardant du Picq pour l'exercice 2018 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal,

- 1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2018 – budget annexe Ardant du Picq :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5) = 26	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT = 3	= 0	A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO = 4	Adoptée à la majorité

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
043	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
RECETTES FONCTIONNEMENT					
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
043	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3)&(4)&(5)	M. BREM Mme IMBAUT Mme TIRONI JOUBERT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	

- 2) arrête par conséquent, le budget primitif annexe Ardant du Picq, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 2 851 558,50€ se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	1 456 173,75	1 428 963,75
Fonctionnement	1 395 384,75	1 422 594,75
TOTAUX	2 851 558,50	2 851 558,50

Son équilibre est assuré par :

- Une subvention du budget principal de 27 196,00€
- Une avance du budget principal de 104 789,00€

- 3) approuve le budget primitif annexe lotissement Ardant du Picq pour l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus ;
- 4) autoriser M. le Maire à la majorité de **26 voix POUR** (à noter 7 absents représentés par pouvoir, **4 absents** non représentés par pouvoir, et **3 voix CONTRE** : M. BREM, Mme IMBAUT et Mme TIRONI JOUBERT, à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique-BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNAGHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI
Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédérie SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M. BRETTNACHER à Mme BECKER
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT
M. WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

2 EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

d) BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur.

M. STEINER, adjoint, précise que le projet de budget primitif du crématorium pour l'exercice 2018 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal,

- 1) Adopte les différents chapitres et opérations du budget 2018 – budget annexe du crématorium :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)			A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à l'unanimité
	= 29	= 0	= 0	= 4	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
67	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)			A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGROT MME ODDO	Adoptée à l'unanimité
	= 29	= 0	= 0	= 4	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)			A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGROT MME ODDO	Adoptée à l'unanimité
	= 29	= 0	= 0	= 4	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)			A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGROT MME ODDO	Adoptée à l'unanimité
	= 29	= 0	= 0	= 4	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)			A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGROT MME ODDO	Adoptée à l'unanimité
	= 29	= 0	= 0	= 4	
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)			A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGROT MME ODDO	Adoptée à l'unanimité
	= 29	= 0	= 0	= 4	

2) arrête en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 108 147€ se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	15 350,00	15 350,00
Fonctionnement	92 797,00	92 797,00
TOTAUX	108 147,00	108 147,00

Son équilibre est assuré par le produit de la taxe de crémation estimé à 46 000 €.

- 3) approuve le budget primitif annexe du crématorium pour l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus ;
- 4) autorise M. le Maire à l'unanimité (à noter 8 absents représentés par pouvoir et 4 absents non représentés par pouvoir),
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018

Le Maire,



A. WOJCIECHOWSKI

FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Gabriele PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BREFFNAGHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Pascal HEIFENSTEIN
 Estelle SPADACCINI
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphaël WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 André KIKULSKI
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie BIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (8)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
 Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
 M. BRETTINACHER à Mme BECKER
 M. BECKER à M. TLEMSANI
 Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT
 M. WITTMER à Mme AUDIS
 M. SLIWINSKI à M. le Maire
 Mlle HALBWACHS à M. TLEMSANI

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (4)**

M. LANG (excusé)
 M. MALICK
 MME PIGEOT
 MME ODDO

OBSERVATIONS : M. KIKULSKI a quitté momentanément la salle lors de la présentation et vote du chapitre 75 en section : recettes d'exploitation. Il n'a donc pas participé aux votes des chapitres suivants ainsi que du vote de la présente délibération.
 Mme BOISSENOT quitte la salle momentanément juste avant le vote de la présente délibération. Par conséquent, la procuration de Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT est caduque pour ce vote.

2. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018

e) BUDGET ANNEXE DU PARKING SAINT-NABOR

Exposé de M. STEINER, Adjoint, rapporteur.

M. STEINER, adjoint, précise que le projet de budget primitif du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2018 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal

Le Conseil municipal,

- 1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2018 – budget annexe du parking Saint-Nabor :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			OBSERVATIONS DIVERSES (5)	DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)		
DEPENSES D'EXPLOITATION					
011	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISION (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
012	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
65	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
66	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
023	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
042	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
RECETTES D'EXPLOITATION					
70	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 4 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 3	= 0	= 4	
75	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 5 absents (sans procuration) M. KIKULSKI M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
77	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 4 absents (sans procuration) M. KIKULSKI M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
21	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 5 absents (sans procuration) M. KIKULSKI M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
16	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 5 absents (sans procuration) M. KIKULSKI M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 5 absents (sans procuration) M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
021	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 5 absents (sans procuration) M. KIKULSKI M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	
040	Tous les conseillers sauf colonnes : (3) et (4) et (5)	M. BREM Mme TIRONI JOUBERT Mme IMBAUT		A noter 5 absents (sans procuration) M. KIKULSKI M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 25	= 3	= 0	= 5	

2) Arrête, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 663 219,43€ se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	271 079,43	271 079,43
Fonctionnement	392 140,00	392 140,00
TOTAUX	663 219,43	663 219,43

Son équilibre est assuré par une subvention d'équilibre prévisionnelle de 343 140€.

- 3) approuve le budget primitif annexe du parking Saint-Nabor pour l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus,
- 4) vote une subvention d'équilibre de 343 140€ à verser par le budget principal
- 5) autorise M. le Maire à **23 voix POUR** et **3 voix CONTRE** (à noter 7 absents représentés par pouvoir et **7 absents** non représentés par pouvoir – M. KIKULSKI, Mme BOISSENOT et sa mandante Mme ELMERICH, M. LANG, M. MALICK, Mme PIGEOT et Mme ODDO),
à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

OBSERVATIONS : M. KIKULSKI a quitté momentanément la salle lors de la présentation et vote du chapitre 75 en section : recettes d'exploitation. Il n'a donc pas participé aux votes des chapitres suivants ainsi que du vote de la présente délibération.
Mme BOISSENOT quitte la salle momentanément juste avant le vote de la présente délibération. Par conséquent, la procuration de Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT est caduque pour ce vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 16 avril 2018
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILJ

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M. BRETNACHER à Mme BECKER
M. BECKER à M. TLEMSANI
Mme ELMERICH à Mme BOISSENOT
M. WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (6)

Mme BOISSENOT
Mme ELMERICH
M. LANG (excusé)
M. MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

OBSERVATIONS : M. KIKULSKI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé aux votes des chapitres du 011 en section d'exploitation / recettes jusqu'au chapitre 10 y compris, en section d'investissement / dépenses.

Mme BOISSENOT a quitté la salle momentanément à partir du chapitre 011 en section d'exploitation / dépenses. Elle n'a participé à aucun vote des chapitres présentés à ce budget ni au vote de la délibération.

3. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2018-REGIE CAMPING ET CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR « LE FELSBERG »

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur.

M. STEINER, adjoint, précise que le projet de budget primitif de la régie du camping et du CIS Le Felsberg pour l'exercice 2018 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire de ce document. Il propose au conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture qui lui est faite.

Décision du Conseil municipal

Le conseil municipal,

- 1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2018 – régie camping et centre international de séjour « le Felsberg »,

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES					
011	Tous les conseillers sauf colonne : (5)			A noter 7 absents (sans procuration) M. KIKULSKI Mme BOISSENOT Mme ELMERICH M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 0	= 7	

Chapitre ou opération (1)	Ont voté				DECISIONS (6)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	OBSERVATIONS DIVERSES (5)	
012	Tous les conseillers sauf colonne : (5)			A noter 7 absents (sans procuration) M. KIKULSKI Mme BOISSENOT Mme ELMERICH M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 0	= 7	
65	Tous les conseillers sauf colonne : (5)			A noter 7 absents (sans procuration) M. KIKULSKI Mme BOISSENOT Mme ELMERICH M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 0	= 7	
67	Tous les conseillers sauf colonne : (5)			A noter 7 absents (sans procuration) M. KIKULSKI Mme BOISSENOT Mme ELMERICH M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 0	= 7	
RECETTES					
70	Tous les conseillers sauf colonne : (5)			A noter 7 absents (sans procuration) M. KIKULSKI Mme BOISSENOT Mme ELMERICH M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 0	= 7	
77	Tous les conseillers sauf colonne : (5)			A noter 7 absents (sans procuration) M. KIKULSKI Mme BOISSENOT Mme ELMERICH M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 26	= 0	= 0	= 7	
10	Tous les conseillers sauf colonne : (5)			A noter 6 absents (sans procuration) Mme BOISSENOT Mme ELMERICH M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 0	= 6	
16	Tous les conseillers sauf colonne : (5)			A noter 6 absents (sans procuration) Mme BOISSENOT Mme ELMERICH M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 0	= 6	
RECETTES					
16	Tous les conseillers sauf colonne : (5)			A noter 6 absents (sans procuration) Mme BOISSENOT Mme ELMERICH M. LANG (excusé) M. MALICK MME PIGEOT MME ODDO	Adoptée à la majorité
	= 27	= 0	= 0	= 6	

- 2) arrête, en recettes et en dépenses, à la somme de 145 047,00 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	33 800,00	33 800,00
Exploitation	111 247,00	111 247,00
TOTAUX	145 047,00	145 047,00

Son équilibre est assuré par une subvention exceptionnelle de 9 347€.

- 3) approuve le budget primitif de la régie du camping et du C.I.S. Le Felsberg pour l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus ;
- 4) vote une subvention exceptionnelle de 9 347€ à verser par le budget principal ;
- 5) autorise M. le Maire, à la majorité de **27 voix POUR**, (à noter **6 absents** non représentés par pouvoir : Mme BOISSENOT et sa mandante Mme ELMERICH, M. LANG, M. MALICK, Mme PIGEOT et Mme ODDO) à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

OBSERVATIONS : M. KIKULSKI a quitté momentanément la salle et n'a pas participé aux votes des chapitres du 011 en section d'exploitation / recettes jusqu'au chapitre 10 y compris, en section d'investissement / dépenses.
Mme BOISSENOT a quitté la salle momentanément à partir du chapitre 011 en section d'exploitation / dépenses. Elle n'a participé à aucun vote des chapitres présentés à ce budget ni au vote de la délibération.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 16 avril 2018

Le Maire,

A. WOJCIECHOW



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTRR
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothar GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICHI
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETTNACHER à Mme Justine BECKER
MME ELMERICHI à Mme BOISSENOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

OBSERVATIONS :

**4 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL
MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2018 ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

VILLE/AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL

Exposé de Mme LAUER, Conseillère Municipale, rapporteur.

Le budget primitif de l'exercice 2018 prévoit, au titre de la subvention à l'Amicale du Personnel Municipal, les crédits suivants :

Budget principal, chapitre 65/5203-6574 : 207 720,00 €

L'Amicale du Personnel Municipal, dont la vocation sociale à l'égard de ses adhérents est largement reconnue, sollicite l'attribution de cette subvention qui entre autres, permettra la participation aux chèques vacances, la participation aux remises de médailles, départs en retraite, mariages, naissances, ainsi que l'organisation d'autres activités

Après avis favorable de la Commission des Finances, il vous est proposé d'attribuer à l'Amicale du Personnel Municipal la subvention de 207 720,00 € inscrite au budget 2018.

Il est précisé que le solde restant à verser s'élève à 103 860,00 €, l'Amicale ayant déjà bénéficié d'une avance de 103 860,00 € par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2017, point 25.

Par ailleurs, en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les collectivités sont appelées à établir une convention avec l'organisme destinataire d'une subvention dépassant un seuil fixé par décret.

Aussi, le Conseil Municipal est-il appelé aujourd'hui à valider un projet de convention Ville/Amicale du Personnel prévoyant, notamment :

- pour l'Amicale, en contrepartie de la subvention, l'organisation d'évènements et activités diverses, dans le cadre de sa vocation sociale pour le personnel et de sa vocation d'animation, la tenue d'une assemblée générale pour donner connaissance de ses bilans moraux, financiers et de ses projets...
- pour la Ville, les aides matérielles utiles au fonctionnement de l'Amicale.

et à autoriser M. le Maire à comparaître à sa signature.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



CONVENTION

Entre la Ville de SAINT-AVOLD représentée par son Maire, André WOJCIECHOWSKI agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2018,

et

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD, dont le siège est situé en Mairie 36, Boulevard de Lorraine à Saint-Avold, représentée par son Président Raymond MICK, (Siret n° 504 447 061 00012).

Préambule

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD est organisée sous la forme d'une association de la loi de 1901. Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SAINT-AVOLD sous le numéro Volume III, N°124 (Siret n° 504 447 061 00012).

Tout membre, tel que défini dans le statut et le règlement de l'Amicale, peut adhérer librement à l'Amicale moyennant une cotisation annuelle.

Article 1 : Conformément à ses statuts, l'Amicale du Personnel Municipal a pour mission :

« de favoriser l'esprit de camaraderie et de solidarité entre ses adhérents et tendre à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement de leur culture sur le plan intellectuel et physique ».

Dans le cadre de ses missions, l'Amicale propose et organise tout au long de l'année des voyages, sorties loisirs, banquet, fête de Noël, activités sportives, ...

L'Amicale a également une vocation sociale marquée avec la mise en œuvre des chèques vacances et autres prises en charge liés aux événements et activités qu'elle a mis en place.

Article 2 : Afin de lui permettre d'exercer ses missions, la Ville de SAINT-AVOLD, par le biais de son Conseil Municipal, accorde à l'Amicale une subvention de 207 720,00 € pour l'année 2018.

La ville de SAINT-AVOLD est représentée lors de chaque assemblée générale par le Maire ou son représentant et à cette occasion prend connaissance des bilans financiers, moraux ainsi que des futurs projets.

Article 3 : Afin de permettre à l'Amicale de remplir correctement ses missions, la

Municipalité s'engage à mettre à sa disposition les moyens nécessaires tels que papiers et enveloppes, usage de la photocopieuse, oblitération, locaux. En tout état de cause, l'accord préalable de Monsieur le Maire sera requis.

-1-

Article 4 : Les membres du comité de l'Amicale sont autorisés à exercer leurs missions pendant les heures de service, sous réserve de l'accord préalable de leur chef de service et dans la limite des possibilités des services respectifs. En aucun cas, il ne devra être porté préjudice à la bonne marche du service public.

Article 5 : Lorsque la Municipalité le souhaitera, l'Amicale pourra être associée à l'organisation de manifestations concernant le personnel municipal (remises des médailles, départs à la retraite, ...)

Article 6 : Conformément aux statuts, toute discussion à caractère religieux et politique au sein de l'Amicale est interdite.

SAINT-AVOLD, le

Le Maire :
Conseiller Départemental de Moselle

A. WOJCIECHOWSKI

Le Président de l'Amicale :

R. MICK

28032018EC

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mirelle STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMBRICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

Absent(s) ayant donné procuration

à des membres présents (8)

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETTNACHER à Mme Josiane BECKER
MME ELMERCICH à Mme BOISSENOT

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (4)

M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGBOT
MME ODDO

OBSERVATIONS :

5. OCTROI DE LA GARANTIE COMMUNALE POUR UN EMPRUNT A REALISER PAR SAINT NABOR SERVICES

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur.

Saint-Nabor Services sollicite la garantie communale à hauteur de 50% pour un emprunt de 530 000€, destiné à financer un bâtiment ainsi que les travaux concernant le projet d'une nouvelle repasserie et d'une fromagerie, à Saint-Avold.

Votre commission des finances, qui a étudié ce dossier, a émis un avis favorable à cette demande et vous propose de délibérer comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu la demande formulée par Saint Nabor Services, tendant à obtenir la garantie communale (à hauteur de 50%) pour la réalisation d'un emprunt de 530 000€, à souscrire auprès de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardenne ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

DELIBERE :

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville de Saint-Avold accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 530 000€, à souscrire par Saint Nabor Services auprès de la Caisse d'Épargne de Lorraine Champagne Ardenne.

Ce prêt est destiné à financer un bâtiment ainsi que les travaux relatifs à une nouvelle repasserie et une fromagerie.

Article 2 : les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Prêt à long terme à taux fixe

Montant	530 000€
Durée	12 ans
Taux	1,80%
Périodicité	mensuelle
Amortissement du capital	constant
Montant de l'échéance	4 095,10€
Commission d'intervention	0,60% du capital emprunté coût remisé à 1 000€
Débloqué des fonds	Dans un délai minimum de 48 heures à un délai maximum de 12 mois après la signature du contrat par la Caisse d'Epargne
Garanties	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie 50% de la Ville de Saint-Avoid - caution de la Compagnie Européenne de Garantie et caution - commission flatte qui peut être intégrée au montant du prêt : 7 950€
Remboursement anticipé	Possibilité de remboursement anticipé partiel sans frais pendant 1 an, si le remboursement est adossé à des subventions obtenues pour le financement du projet.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

---discussion---

M. BREM dit être favorable au projet de repasserie si effectivement celui-ci génère de l'activité, ce qu'il doute pour le moment. Il rebondit ensuite sur le projet de fromagerie pour lequel il s'interroge fortement dans la mesure où la région Lorraine n'est pas réputée pour ses fromages et, selon lui, les quelques producteurs locaux ne passeront pas par des intermédiaires pour vendre leurs productions.

M. le Maire répond que la repasserie est fréquentée régulièrement et, pour étayer son avis sur le projet dans sa globalité, il rappelle que Saint-Nabor services existe depuis 17 ans en plus d'être pourvoyeur de près de 200 emplois à temps plein. Concernant le local, il précise que l'actuel ne présente pas toutes les normes de sécurité nécessaires, notamment en ce qui concerne l'accueil des personnes handicapées. Selon lui, une mise aux normes laisse supposer d'énormes travaux et des coûts importants. Il informe de plus, que dans ce nouveau projet, il est question de favoriser les circuits courts, du producteur au consommateur.

M. STEINER poursuit dans le même sens en ajoutant qu'il y a de nombreux producteurs locaux dans le secteur qu'il est indispensable de valoriser. Il indique qu'une étude de marché a été faite concernant la fromagerie dont les résultats sont encourageants. Pour ce qui est de l'emploi, il met en avant le travail effectué par cette association qui contribue à l'apprentissage et à l'accompagnement des personnes recrutées.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juin 2018
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTECHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédérie SLIWINSKI
Sophie HALBWAGHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWAGHS à M. GAUDIG
M BRETTECHER à Mme Josiane BECKER
MME ELMERICH à Mme BOISSENOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

OBSERVATIONS :

6. BOURSES INITIATIVES, RECONDUCTION ET ATTRIBUTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2018.

Exposé de M THIERY, Adjoint, rapporteur.

Par délibérations du 27 février 2002 point n°8 et du 4 avril 2017 point n°3, le conseil municipal instituait l'action "Bourses initiatives" et adoptait les modalités d'attribution déclinées ci-dessous :

- les bénéficiaires seront âgés de 16 à 25 ans
- aide plafonnée à 500,00 €, n'excédant pas 50 % du coût total du projet

Compte tenu de ce qui précède, votre assemblée est appelée à approuver le principe de reconduction des "bourses initiatives" pour l'exercice 2018 et à accorder la participation financière ci-dessous, en notant par ailleurs qu'une société a porté un intérêt à cette demande :

Nom prénom	Projet	Participation Société	Participation Ville
HADJI M'Hamed	Voyage scolaire en Angleterre	250,00 € Amplitudes Services	250,00 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018 au chapitre 65/90 - article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres – Interventions économiques.

--- discussion---

M. BREM relève d'une part, que ce point n'a pas été étudié en commission de la vie associative et s'interroge d'autre part, sur l'objet du projet, qui concerne un voyage scolaire auquel participe une classe entière, qui en principe, bénéficie déjà d'aides financières.

M. STEINER explique que ce point n'a pas été étudié en commission de la vie associative car la demande est parvenue en mairie la veille de la commission des finances, l'organisation d'une commission de service n'était plus envisageable vu les délais. En ce qui concerne le bénéficiaire, il précise qu'il s'agit d'un garçon qui habite Saint-Avold mais qui n'est pas scolarisé dans la commune et informe pour finir, que c'est le jeune lui-même qui a trouvé le sponsor.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter une abstention : M BREM

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juin 2018
Le Maire, Y

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire-

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christlan THIERRY
Mirolle STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETINACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédérique SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Montque IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrice MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETINACHER à Mme Josiane BECKER
MME ELMERICH à Mme BOISSENOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MMH ODDO

OBSERVATIONS :

**7 VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE
2018**

Exposé de M HAYDINGER, Conseiller municipal, rapporteur.

Sur la base de la Circulaire n° 24 décembre 2002 relative aux attributions de subventions aux associations, des avances sur subventions sont consenties aux associations dans la limite de 50% maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent.

Elles sont octroyées sur demande écrite à Monsieur le Maire.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement des avances sur subventions aux associations déclinées ci-dessous :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT			
ASSOCIATIONS	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT SUBVENTION 2017	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2018
Maison des Jeunes et de la Culture	65/332-6574	106 000,00 €	53 000,00 €
Comité Inter-associations Jeanne d'Arc	65/334-6574	7 500,00 €	3 750,00 €
Comité Inter-associations Carrière/Wenheck	65/334-6574	7 500,00 €	3 750,00 €
Comité Inter-associations Huchet	65/334-6574	7 500,00 €	3 750,00 €

Les avances seront déduites, courant 2018, des subventions attribuées lors de la répartition globale des subventions aux associations.
Les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
 Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Gabrielle-PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle SPADACCINI
 Estelle-ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphaël WITTMER
 Frédéric SLEWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 André KIKULSKI
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (9)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
 Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
 M BECKER à M. TLEMSANI
 M WITTMER à Mme AUDIS
 M. SLEWINSKI à M. le Maire
 Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
 M BRETTNACHER à Mme Joslane BECKER
 MME ELMERICHI à Mme BOISSENOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (4)**

M LANG (excusé)
 M MALICK
 MME PIGEOT
 MME ODDO

8 VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2018

A L'HARMONIE DE SAINT-AVOLD

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Il est proposé à votre assemblée de verser une avance sur subvention à l'Harmonie de Saint-Avold.

Après avis favorable de la commission de la culture, il vous est ainsi demandé d'accepter dès à présent pour 2018, le versement d'une avance de 6 750 €.

Il sera bien entendu tenu compte de cette avance lors de l'attribution de la subvention pour 2018.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018 sur le compte 65/3112 – 6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
 Saint-Avold le 16 avril 2018
 Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETINACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virgilio ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (8)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mine BOUR-MAS à Mme LAUBR
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETINACHER à Mme Josiane BECKER
MME ELMERICH à Mme BOISSENOT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

9 DOMAINE : CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SITUÉ 5 RUE DES ANGLAIS

Exposé de M THIERCY, Adjoint, rapporteur.

La commune de Saint-Avold est propriétaire d'un immeuble situé 5 rue des Anglais abritant la PEEP, le Centre Médico Scolaire et Les Restos du Cœur.

Elle envisage de céder ce bien dans la mesure où il nécessite d'importants travaux de réhabilitation.

De ce fait, une estimation de la valeur vénale du bâtiment a été demandée aux services fiscaux. L'estimation en date du 05 mars 2018, conclut à une valeur de 180 000€ à l'état partiellement occupé.

La SCI 2L INVEST, représentée par MM Alain LANG et Jérémie LEVY, a proposé d'acquérir ce bien au prix fixé par les domaines.

Il est à noter que la PEEP ainsi que le Centre Médico Scolaire seront maintenus dans les lieux.

Les Restos du Cœur seront dirigés vers un local plus grand et mieux adapté.

Conformément à la réglementation en vigueur, les communes de plus de 5000 habitants doivent mettre les locaux nécessaires à la disposition du Service d'Hygiène Scolaire du Département.

Ainsi, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances, vous proposent :

- a) De céder le bien communal situé 5 rue des Anglais à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avoid
Section 02 n° 48 – 19a 80ca
Section 02 n° 75 – 0a 28ca

A la SCI 2L INVEST, représentée par MM Alain LANG et Jérémie LEVY, dont le siège social se situe 30 rue des Jardins à L'HOPITAL (57490) ;

- b) de fixer le prix de cession à 180 000€ conformément à l'estimation domaniale du 05 mars 2018 ;
- c) d'indiquer que le prix de cession sera payable comptant à la signature de l'acte de vente à intervenir au plus tard le 30 avril 2019, aux frais exclusifs de l'acquéreur (frais d'acte et d'arpentage) ;
- d) d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et de le charger plus généralement de l'exécution de la présente délibération.

---discussion---

M. BREM revient sur le bloc des instituteurs, rue commandant Charcot, vendu à ce même acquéreur par la ville à un prix défiant toute concurrence, justifiant le prix de vente par d'importants travaux de mise en conformité nécessaires avant de relouer. Or, il constate que rien n'a été fait sur cet immeuble et qu'il a été mis en location dans l'état.

M. le Maire rappelle les autres opérations immobilières réalisées avec cet acquéreur, notamment rue de la Metzelle ou celle à côté de la mairie dont le résultat final est tout de même plus que satisfaisant.

M. BREM relève par ailleurs que la PEEP et le centre medico scolaire vont rester dans les locaux et qu'il sera nécessaire de payer un loyer à M. LANG.

M. le Maire réitère les propos qu'il tient à chaque fois concernant les économies à faire sur les bâtiments communaux et rappelle qu'il souhaite que la ville se sépare des bâtiments qui sont onéreux en entretien et dont une restauration serait trop coûteuse.

A la question de M BREM de savoir si les Restos du cœur vont s'installer dans les locaux du Lidl, M. le Maire répond par la négative et explique qu'ils vont se déplacer vers un local situé dans la zone Patton.

A la question de M. BREM de savoir si la ville va payer ce local rue Patton, M. le Maire répond par l'affirmative.

M. BREM n'approuve pas ce choix et rappelle qu'il existe un local à la Carrière, à l'école maternelle qui, de plus, a été désaffecté.

M. le Maire répond par la négative et explique que le local à l'école maternelle est utilisé en partie par la Croix Rouge. Pour terminer sur ce point, il indique qu'il est indispensable que les Restos du Cœur dispose d'un local de plain-pied pour faciliter les livraisons.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.
A noter 3 abstentions : Mme TIRONI-JOUBERT, Mme IMBAUT et M BREM.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 6 juin 2018

Le Maire, ✕

A. WOJCIECHOWSKI



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANCOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX 1Téléphone 03 87 52 96 75 – Télécopie 03 87 52 96 84
Mél ddip57.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 05 / 03 / 2018

POUR NOUS JOINDRE :Évaluateur : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2018 - 606 V 0246Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
36 boulevard de Lorraine
Boîte Postale 10019
57501 SAINT AVOLD CEDEX**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE****DÉSIGNATION DU BIEN :** UN BÂTIMENT D'ACTIVITÉ À RÉNOVER, TERRAIN INTÉGRÉ**ADRESSE DU BIEN :** 5 RUE DES ANGLAIS 57500 SAINT AVOLD**VALEUR VÉNALE :** 180 000 € à l'état partiellement occupé**1 - SERVICE CONSULTANT : VILLE DE SAINT AVOLD***Affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYR*

- 2 - Date de consultation** : 27 février 2018
Date de réception : 27 février 2018
Date de visite : 09 janvier 2018
Date de constitution du dossier "en état" : 27 février 2018

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession du patrimoine inutile aux missions de la commune

4 - DESCRIPTION DU BIENRéférence cadastrale : Section 02 parcelle 48 d'une contenance de 1 980 m²
Section 02 parcelle 75 d'une contenance de 28 m²
soit une contenance totale de 2 008 m²

Description du bien : un bâtiment d'activité édifié dans les années 1950, ancien dispensaire des Houillères, R en partie enterrée +1, comprenant bureaux, salles de réunion et locaux de stockage

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Occupé par convention d'occupation précaire par l'association les Restos du Cœur à titre gratuit ; PEEP et Centre Médico Social occupant à titre gratuit

Évaluation pour une cession à l'état libre partiellement occupé, (PEEP et Centre Médico Social)

6 - URBANISME ET RESEAUX

Le bien immobilier est situé en zone Ue du Plan Local d'Urbanisme

7 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de locaux d'activité et commerciaux

La valeur vénale du bien proposée par un acquéreur potentiel à 180 000 € pour une cession à l'état partiellement occupé et après modification du Plan Local d'Urbanisme pour permettre une activité professionnelle ou un changement d'affectation (habitation...) n'appelle pas d'autre observation.

8 - DURÉE DE VALIDITÉ

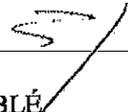
Un an

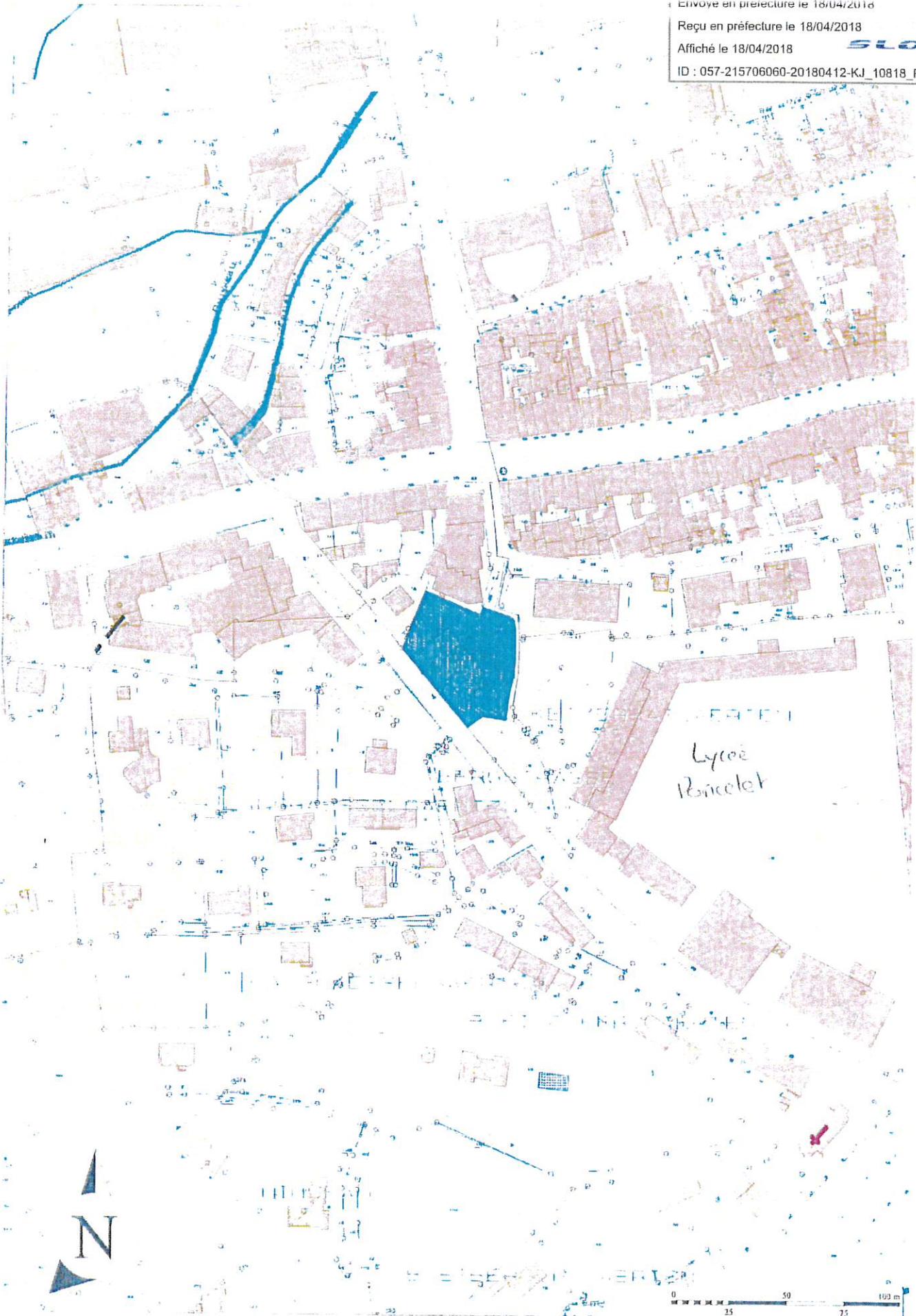
9 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIBCHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antonio PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie ROISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Fédérie SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrice MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETTNACHER à Mme Josiane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**10. DOMAINE : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUE 4 RUE BUFFON AU QUARTIER
JEANNE D'ARC**

Exposé de M VUKOJEVIC, Adjoint, rapporteur.

Par acte répertoire n° 41 495 du 27 juillet 2017, la commune a acquis le sous-sol, le rez-de-chaussée ainsi que le terrain de l'immeuble situé 4 rue Buffon au quartier Jeanne d'Arc dans le cadre de la politique de jeunesse de la Ville.

A présent, la commune souhaite se rendre propriétaire de l'ensemble du bâtiment afin d'aménager un lieu pour les activités des jeunes du quartier, pour y installer des associations ainsi que des bureaux.

De ce fait, M. Mohamed FAKHRDINE, propriétaire des lieux, a proposé de céder à la commune le bien en question au prix de 179 000€.

La commune ayant accepté sa proposition, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent de délibérer comme suit :

- a) d'acquérir, pour le compte de la commune, dans la copropriété d'étage 4 rue Buffon érigée sur la parcelle cadastrée :

Ban de Saint-Avold
Section 61 n° 1003 - 8a 99ca

Les biens et droits immobiliers suivants :

LOT N°DEUX (2) :

- Rez-de-chaussée : 1 escalier
- 1^{er} étage : 1 escalier, 1 cage d'escalier, 1 dressing, 2 salles de bains, 3 chambres, 1 WC ; 1 dégagement, 1 séjour, 1 cuisine : d'une contenance de 90.6m² ;
- Combles : 1 cage d'escalier, 2 dégagements, 1 séjour-cuisine, 1 salle de bains, 1 WC, 2 chambres : d'une contenance de 92.1m².

et les 524/ 1000^{èmes} des parties communes générales de l'immeuble.

et appartenant à la SCI SAHLA, représentée par M. Mohamed FAKHRDINE, demeurant 9 rue de la République à Farébersviller (57 450).

L'ensemble immobilier dont dépend les biens et droits immobiliers cédés a fait l'objet d'un règlement de copropriété initial dressé par Mes LANG et WOHLIDKA-MEGLÉN notaires à Saint-Avold, en date du 27 juillet 2017 en application d'une esquisse d'étage n° 524 dressée par le cabinet RIBIC et BOUR, géomètres à Saint-Avold, en date du 24 avril 2017 et vérifiée par les services du cadastre de Forbach le 15 mai 2017 ;

- b) De fixer le prix d'acquisition à 179 000€ ;
-
- c) d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir par devant l'un des deux notaires en résidence à Saint-Avold ;
- d) de payer le prix aussitôt après l'accomplissement des formalités de publicité foncière au service de la publicité foncière compétent et après remise d'une copie authentique portant mention de cette publicité ou au vu du certificat du notaire prévu à l'annexe I de l'article D. 1617-19 du Code général des collectivités territoriales, sachant que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 21/713-2138 du budget primitif 2018.

----discussion----

M. BREM indique qu'il manque un élément important dans le projet de délibération, savoir que la ville a vendu ce bien en 2007 à l'actuel propriétaire à la somme de 115 000 euros. Il effectue un calcul et indique que cet immeuble coûtera à la ville la somme de 354 000 euros si celle-ci rachète le bâtiment aujourd'hui.

Selon Mme TIRONI JOUBERT cette nouvelle transaction manque de cohérence.

M. VUKOJEVIC réplique que les chiffres annoncés par M. BREM sont exacts à la différence qu'aujourd'hui le bâtiment, qui était insalubre à l'époque, a été entièrement restauré et mis aux normes de sécurité imposées par la réglementation. Il précise que le toit et la charpente ont été entièrement révisés, les volumes ont été divisés en 4 logements distincts, l'isolation thermique a été effectuée en 2012 avec l'installation pour chaque logements d'une VMC, les réseaux électriques intérieurs ont été séparés et mis en état, tout comme les réseaux gaz et eau.

Les logements sont individualisés et possèdent chacun une chaudière à condensation, les réseaux électriques sont aux normes et séparés ainsi que l'isolation des sols. Il précise également que l'immeuble est raccordé au réseau public d'assainissement, ce qui a engendré un coût important, et que les menuiseries intérieures et extérieures ont été remplacées. Selon lui, l'utilisation future de ces logements est tout à fait adaptée pour l'accueil d'associations puisque le fait que les logements soient individualisés, il sera facile d'obtenir le coût réel de l'utilisation des locaux par les associations qui les occuperont.

Mme TIRONI JOUBERT doute du bien-fondé des explications de M. VUKOJEVIC car selon elle si cet immeuble présente autant d'avantages, elle s'interroge alors sur les raisons qui motivent le vendeur à s'en séparer. Elle estime qu'une commune n'a pas vocation à faire réhabiliter un immeuble par un tiers pour le racheter ensuite à trois fois son prix, tout ceci pour y installer des associations qui n'ont nullement besoin de salle de bains.

M. VUKOJEVIC rétorque que les besoins essentiels sont l'éclairage, l'électricité, le chauffage et tout ceci installés dans le respect des normes de sécurité imposées pour les bâtiments recevant du public.

Mme TIRONI JOUBERT n'approuve pas du tout cette acquisition qui selon elle revient trop chère à la commune à un moment où justement il est question d'augmenter les taxes locales.

Mme IMBAUT rebondit sur l'acquisition du rez-de-chaussée faite antérieurement et se demande pour quelle raison les jeunes délogés des bungalows devenus vétustes n'ont pas été installés dans ce rez-de-chaussée.

M. le Maire répond que la ville ne voulait pas s'engager car elle n'avait pas la maîtrise du haut. Il informe en effet, que l'acquéreur précédent n'a pas obtenu toutes les aides escomptées de l'AHNA et a mis le bien en location, sauf que la location ne se passe pas bien car les occupants manquent de sérieux.

Il précise qu'aujourd'hui il est prévu de réserver le rez-de-chaussée à la « vie associative » et puisqu'une cohabitation avec des locataires n'est plus possible, ils seront relogés.

Mme TIRONI JOUBERT souhaite connaître les raisons qui ont motivé la vente de ce bâtiment en 2007 pour finalement le racheter aujourd'hui.

M. le Maire répond que le contexte est différent puis le bâtiment n'avait pas été vendu dans l'état actuel, la ville n'ayant pas vocation à faire de la restauration d'immeuble.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.
A noter 3 voix CONTRE : Mme TIRONI-JOUBERT, Mme IMBAUT et M BREM.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juin 2018

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 18/04/2018

Affiché le 18/04/2018



ID : 057-215706060-20180412-KJ_10818_PT10-DE

FORBACH
1, rue Félix Barthé 57600
57600 FORBACH
tel 03 87 29 34 70 fax 03 87 29 34 74
cdif.forbach@djgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

parcelle en question



Bâtiment en question

Département
MOSELLE
Commune
ST AVOLD
Section
S1
Feuille
000 61 01
Echelle d'origine 1/2000
Echelle d'adon 1/1500
Date d'édition 20/03/2018
(russier nozave de Paris)
Coordonnées en projection RGF93CC43
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mirelle STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique-BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BREITNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENGT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SIAWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)**Absent(s) ayant donné procuration à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SIAWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BREITNACHER à Mme Josiane BECKER

Absent(s) n'ayant pas donné procuration à des membres présents (4)

M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

11. DOMAINE : CESSIION DE L'ANCIEN PRESBYTERE DE DOURD'HAL SITUE 59 RUE PRINCIPALE

Exposé de M TLEMSANI, Adjoint, rapporteur.

Par délibération du 11 décembre 2017, point n°28, votre assemblée a décidé du déclassement du presbytère de Dourd'hal.

Ce bâtiment communal étant vide, la commune a décidé de le mettre en vente.

M. Didier KRAEMER, représentant la SAS LES FAÏENCERIES a fait savoir qu'il souhaitait acquérir ce bien au prix de l'estimation domaniale du 05 mars 2018 à savoir 45 000€.

Ceci étant exposé, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) de céder le bien communal sis 59 rue Principale à Dourd'hal à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avold
Section 66 n° 35 d'une contenance de 7a 17ca

à la SAS les FAÏENCERIES, représentée par M. Didier KRAEMER, et ayant son siège social 21 avenue Clemenceau à Saint-Avold ;

- b) de fixer le prix de cession à 45 000€ conformément à l'estimation des domaines du 05 mars 2018 ;

- c) de préciser que le prix sera payable comptant à la signature de l'acte de vente à intervenir au plus tard le 30 avril 2019, sachant que les frais d'acte et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur ;
- d) de donner tout pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir et de le charger plus généralement de l'exécution de la présente

---discussion---

M. le Maire informe que la famille SOULIER qui occupait ce logement avait souhaité racheter le bâtiment mais s'est désistée finalement. Il précise que celui-ci a donc été proposé au Conseil de Fabrique qui n'est pas intéressé non plus. Il souligne en parallèle que ce bâtiment nécessite de gros travaux de restauration ce qui freine considérablement les acquéreurs potentiels.

Mme TIRONI JOUBERT rappelle que M. KRAEMER a déjà fait l'acquisition de l'ex CCAS et relève que ce dernier profite toujours d'opportunités immobilières à des prix défiant toute concurrence.

M. le Maire réplique que l'estimation est faite par les domaines.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.
A noter 3 voix CONTRE : Mme TIRONI-JOUBERT, Mme IMBAUT et M BREM.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juin 2018
Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



FORBACH
1, rue Félix Barth 57600
57600 FORBACH
tel 03 87 29 34 70 - fax 03 87 29 34 74
odf.forbach@dctp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr

Département
MOSELLE

Commune
ST AVOLD

Section 66
Folio 000 56 01

Echelle d'origine 1:500
Echelle d'édition 1/2000

Date d'édition 2003/2013
(niveau bornaire de Paris)

Coordonnées en projection RGF93CC43
02017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

*parcelle cadastrée
(presbytère)*



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique

1, RUE FRANÇOIS DE CUREL

B.P. 41054

57036 METZ CEDEX 1

Téléphone 03 87 52 96 75 – Télécopie 03 87 52 96 84

Mél ddip57.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Le 05 / 03 / 2018

Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
36 boulevard de Lorraine
Boîte Postale 10019
57501 SAINT AVOLD CEDEX**POUR NOUS JOINDRE :**

Évaluateur : Jean BRABLÉ

Téléphone : 03 87 52 96 67

Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO - 2018 - 606 V 0244

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE**DESIGNATION DU BIEN :** IMMEUBLE D'HABITATION À RÉNOVER (ANCIEN PRESBYTÈRE), TERRAIN INTÉGRÉ**ADRESSE DU BIEN :** RUE PRINCIPALE 57500 SAINT AVOLD**VALEUR VÉNALE :** 45 000 €**1 - SERVICE CONSULTANT :** VILLE DE SAINT AVOLD*Affaire suivie par :* Émilie LAUER-MEYR

- 2 - Date de consultation** : 28 février 2018
Date de réception : 28 février 2018
Date de visite : 05 mars 2017 (extérieur)
Date de constitution du dossier "en état" : 28 février 2018

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession du patrimoine inutile aux missions de la commune

4 - DESCRIPTION DU BIENRéférence cadastrale : Section 66 pour une emprise d'environ 717 m² à prélever de la parcelle 35 après arpentage

Description du bien : une maison d'habitation à usage de presbytère, édictée en 1889, R+1 sur demi sous-sol, grenier

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : Libre de toute occupation

6 - URBANISME ET RÉSEAUX

Le bien immobilier est situé en zone Udv du Plan Local d'Urbanisme

7 -- DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

Méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de maisons d'habitation anciennes à rénover

La valeur vénale d'un montant de 45 000 € déterminée en avril 2017 tennit compte de la vétusté du bien immobilier et a été déterminée à partir d'une étude de marché des transactions de maisons anciennes. L'actualisation de l'étude de marché indique que la valeur basse de 45 000 € est toujours d'actualité.

8 -- DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 -- OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
 Yahia-TLEMSANI
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphaël WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SŁIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Jean-Glaude BREM
Pascal HELFENSTEIN	Monique IMBAUT
Estelle SPADACCINI	Michèle TIRONI-JOUBERT
Estelle ELMERICH	Dominique LANG
Nathalie PILI	Patrice MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (14)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
 Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
 M. BECKER à M. TLEMSANI
 M. WITTMER à Mme AUDIS
 M. SŁIWINSKI à M. le Maire
 Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
 M. BRETTNACHER à Mme Josiane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (8)**

M. TLEMSANI
 M. PELLEGRINI
 M. BECKER
 M. LANG (excusé)
 M. DREM
 M. MALICK
 MME PIGEOT
 MME ODDO

OBSERVATIONS : M. TLEMSANI était absent pendant le vote de ce point de ce fait le pouvoir de M. BECKER à M. TLEMSANI est caduc

**12 VERSEMENT D'AVANCES AUX ASSOCIATIONS « JEUNESSE et SPORTS »
 AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 :**

- subvention de fonctionnement
- frais d'entretien des équipements sportifs

Exposé de M. AUDIS, Adjointe, rapporteur.

Il est rappelé au Conseil municipal que conformément à la Circulaire n°3300 SG du 15 janvier 1988 relative aux attributions de subventions et aux orientations de la Charte de la Vie associative adoptées par délibération du Conseil municipal en date du 26 août 2003, des avances de subventions peuvent être consenties aux associations sportives ayant fait une demande écrite, avant le 31 mars, dans la limite de 50% maximum du montant versé l'année précédente.

Considérant la diminution des dotations globales de l'Etat, difficile à supporter pour les collectivités et notamment les communes, il est proposé d'accorder un versement d'avance

à hauteur de 30%.

Pris l'avis favorable de la commission de la Jeunesse et des Sports et de la commission des Finances ;

Le Conseil municipal autorise M. le Maire, l'Adjointe déléguée ou la Conseillère déléguée à la Jeunesse et aux Sports à signer les conventions à intervenir et le versement d'avances aux associations sportives, à hauteur de 30 % du montant affecté en 2017, selon les tableaux ci-après :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – AVANCES 2018			
IMPUTATION BUDGETAIRE	ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2017*	MONTANT DE L'AVANCE 2018
65/401-6574	CERCLE NAUTIQUE	2 393 €	718 €
	JUDO CLUB et D.A.	4 415 €	1 324 €
	JS WENHECK	2 382 €	715 €
	ETOILE NABORIENNE	9 450 €	2 835 €
	ECOLE D'EQUITATION	3 083 €	925 €
	UNION CYCLISTE B.H.	5 198 €	1 559 €
PARTICIPATION AUX FRAIS D'ENTRETIEN – AVANCES 2018			
IMPUTATION BUDGETAIRE	ASSOCIATIONS SPORTIVES	SUBVENTION 2017*	MONTANT DE L'AVANCE 2018
65/4142-6574	ECOLE D'EQUITATION (Centre équestre)	13 470,73 €	4 041 €

*Délibération du Conseil municipal du 30 juin 2017, point n°24

Il est précisé qu'il sera tenu compte de ces avances lors de l'attribution globale des subventions aux associations.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

A noter M TLEMSANI, M PELLIGRINI et M BREM ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018

Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 12.04.2018
12 VERSEMENT D'AVANCES AUX ASSOCIATIONS « JEUNESSE et SPORTS » AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 :
- subvention de fonctionnement
- frais d'entretien des équipements sportifs

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLEWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (14)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M SLEWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETTNACHER à Mme Josiane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (8)**

M TLEMSANI
M PELLEGRINI
M BECKER
M LANG (excusé)
M BREM
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

OBSERVATIONS : M TLEMSANI était absent pendant le vote de ce point de ce fait le pouvoir de M BECKER à M TLEMSANI est caduc

**13 ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX CLUBS DANS LE CADRE DE
L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES – EXERCICE 2018**

Exposé de Mme PILI, Conseillère Municipale, rapporteur.

Vu la délibération du Conseil Municipal adoptée en date du 30 mai 2006 autorisant l'application de critères d'attribution de subventions au titre des manifestations sportives ;

Considérant les dossiers de demandes de subventions des clubs, au titre de l'aide à l'organisation des manifestations sportives ;

Pris l'avis favorable de la commission de la Jeunesse et des Sports et de la commission des Finances ;

Il est proposé de verser une aide financière comme suit :

Association	Type d'épreuve	Date	Lieu	Montant
TGA La Naborienne	Championnat de Moselle Trampoline et sports acrobatiques	10 décembre 2017	COSEC Carrière- Wenheck	500,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 - chapitre 65/401-6574.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.
A noter M TLEMSANI, M PELLIGRINI et M BREM ont quitté la salle momentanément et n'ont pas participé au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avoird le 16 avril 2018

Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
 Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERRY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Gérard BRETFNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle SPADACCINI
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédéric SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 André KIKULSKI
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrice MALICK
 Nathalie PIGOT
 Virginie ODDO

Absents (14)**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (6)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
 Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
 M-BECKER à M-TLEMSANI
 M WITTMER à Mme AUDIS
 M. SLIWINSKI à M. le Maire
 Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
 M BRETFNACHER à Mme Josyane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (8)**

M TLEMSANI
 M PELLEGRINI
 M BECKER
 M BREM
 M LANG (excusé)
 M MALICK
 MME PIGOT
 MME ODDO

**14 RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA COMMISSION COMMUNALE
 D'ACCESSIBILITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS POUR LES
 PERSONNES HANDICAPEES**

Exposé de M KIKULSKI, Conseiller Municipal, rapporteur.

Conformément aux dispositions de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est tenue d'établir un rapport annuel.

Conformément à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 article 11 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Conformément à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales,

Ce rapport présenté aux membres de la commission du plan handicap en date du mardi 21 novembre 2017 sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

En application de ces dispositions, votre commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées vous soumet donc, ci-joint, son rapport d'activité pour l'année 2017.

L'Assemblée a pris acte du présent rapport.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI





COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

RAPPORT ANNUEL 2017

Page N° 1

REUNION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE

A) Objectifs de la réunion du Mardi 21 Novembre 2017

1) APERCU DES REALISATIONS 2017 DANS LE CADRE DU BATI

1°) Création de toilettes pour Personnes ayant un handicap derrière le bar du Foyer Huchet

Près du bar du Foyer Huchet, il s'avérait que la création de toilettes pour Personnes ayant un handicap relevait d'une nécessité. De ce fait, lors d'une deuxième tranche de travaux au Foyer Huchet, cette création a eu lieu derrière le bar. Il est à souligner que cette réalisation s'est accompagnée d'une possibilité aussi de créer au même endroit et en même temps des toilettes pour tous c'est-à-dire pour Hommes, Femmes, et Personnes ayant un handicap. Cette réalisation a été visionnée sous forme de diaporama à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 10) du présent rapport.

2°) Mise aux normes des portes extérieures de la Grande Salle du Foyer Huchet

Comme le Foyer Huchet est un lieu très fréquenté, lors de la deuxième tranche de travaux du Foyer Huchet, une attention toute particulière a été portée aux portes extérieures de la Grande Salle. Une mise aux normes des portes a été effectuée pour le passage des Personnes à Mobilité Réduite grâce à la mise en place de nouvelles portes aux dimensions réglementaires. Cette meilleure accessibilité des portes extérieures à la Grande Salle, a été vue par la commission d'accessibilité au travers du diaporama. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 11) du présent rapport.

3°) Mise aux normes des toilettes pour les Enfants ayant un handicap au nouveau Restaurant scolaire Rue Lemire

Le restaurant universitaire à la Résidence Universitaire Rue Lemire ayant été transformé en un restaurant scolaire pour les Enfants des écoles maternelles et élémentaires, il convenait de changer le lavabo dans les toilettes PMR pour les rendre accessibles aux Enfants ayant un handicap. Cette réalisation qui relève d'une grande importance a fait l'objet d'une diapositive présentée à la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 12) du présent rapport.

Page N° 2

4°) Création de deux places supplémentaires Personne à Mobilité Réduite à la salle de cinéma François Truffaut du Centre Culturel Pierre Messmer

Toute l'année un vaste public se rend à la salle de cinéma François Truffaut du Centre Culturel Pierre Messmer. Pour permettre de répondre à l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite, 3 places sont maintenant disponibles pour Elles dans cette salle (y compris avec la Personne accompagnatrice si besoin). Cette réalisation a été communiquée à la commission d'accessibilité pour information à l'aide d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 13) du présent rapport.

2) APERÇU DES REALISATIONS 2017 DANS LE CADRE DE LA VOIRIE

1°) Accessibilité du passage piétons surélevé et création d'un passage piétons lors de la réfection d'une partie de la Rue du Pré aux Moines

Lors de la réfection de la voirie (route et trottoirs) d'une partie de la Rue du Pré aux Moines, une attention toute particulière a été portée aux passages piétons. En effet, le passage piétons surélevé déjà existant a été mis aux normes réglementaires et dans la foulée la pose de bandes podotactiles a été effectuée. De plus, pour assurer une continuité du cheminement sur cette portion de rue, la création d'un passage piétons avec des bandes podotactiles a été réalisée. Ces aménagements de voirie qui visent une meilleure accessibilité ont été vus en diapositive par la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 14) du présent rapport.

2°) Accessibilité du Parking de la Rue du Pré aux Moines

En plus de la réfection d'une partie de la chaussée et des trottoirs de la Rue du Pré aux Moines, il s'est avéré nécessaire de refaire également l'intégralité du parking. Ce parking est maintenant plus accessible pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Une photo du parking travaux en cours et une photo du parking après les travaux témoignent du travail accompli en matière d'accessibilité. Cette réalisation a été communiquée à la commission communale d'accessibilité à l'aide d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 15) du présent rapport.

3') Accessibilité des passages piétons surélevés : 3 lieux d'école concernés - mise en place de bandes podotactiles

Après avoir posé le maximum de bandes podotactiles aux passages piétons du schéma prioritaire de déplacement situé en Centre Ville et aux passages piétons de certaines écoles, en 2017, la pose de bandes podotactiles a eu lieu aux passages piétons surélevés situés près des écoles suivantes : Groupe Scolaire Crusem, Groupe Scolaire Huchet, et Ecole Elémentaire Wenheck.

La commission communale d'accessibilité a pris connaissance de ces réalisations lors de la projection d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 16) du présent rapport.

4') Accessibilité du passage piétons surélevé près du Collège « La Carrière » et du COSEC - mise en place de bandes podotactiles

A proximité du Collège « La Carrière » et du COSEC (gymnase sportif), il convenait d'apposer des bandes podotactiles au passage piétons surélevé. En effet, cet endroit qui constitue un lieu de passage privilégié des collégiens et des sportifs, est maintenant sécurisé pour toute Personne malvoyante grâce à la pose effective de bandes podotactiles. La commission communale d'accessibilité en a été informée toujours à l'aide d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 17) du présent rapport.

5') Accessibilité du passage piétons près du Lycée Poncelet - mise en place de bandes podotactiles

Près du Lycée Poncelet, Rue des Anglais, il restait encore un passage piétons qui n'était pas pourvu de bandes podotactiles. En 2017, des bandes podotactiles ont été appliquées à ce passage piétons. De ce fait, les Personnes malvoyantes peuvent maintenant mieux circuler tout autour du Lycée Poncelet en empruntant des passages piétons plus accessibles et plus sécurisés. La commission communale d'accessibilité a pris connaissance de cet aménagement voirie grâce à la projection d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 18) du présent rapport.

6') Accessibilité de deux passages piétons près du nouveau Restaurant scolaire - Rue Lemire - mise en place de bandes podotactiles

En 2017, Rue Lemire, a eu lieu la transformation du Restaurant de la Résidence Universitaire en un Restaurant scolaire, de ce fait, au niveau de la voirie, il convenait de plus sécuriser les lieux dans un vaste périmètre. Conformément à l'audit voirie QUALICONSULT, la pose de bandes podotactiles à deux passages piétons a été réalisée à cet endroit précis. Les Personnes malvoyantes peuvent maintenant mieux circuler aux alentours du nouveau Restaurant scolaire et par la même occasion aux alentours de la Basilique qui est située dans ce même secteur. Grâce à la projection d'une diapositive, la commission d'accessibilité a été informée de la pose de ces bandes podotactiles à ces 2 passages piétons. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 19) du présent rapport.

7') Accessibilité des passages piétons dont les bandes podotactiles sont en courbe - mise en place d'une bande de guidage Premier essai Chemin Mahon près du Lycée Poncelet

Lors de la dernière réunion de la Commission du Plan Handicap, des Membres ont demandé aux Techniciens du Service voirie d'agir au mieux pour régler le problème de l'appréhension des bandes podotactiles en courbe aux passages piétons par les Personnes malvoyantes. En effet, lors de la traversée de ces passages piétons, les Personnes malvoyantes ont dû mal à repérer la trajectoire et par ce fait même elles peuvent s'exposer au danger routier. La solution proposée lors de la dernière réunion de la Commission du Plan Handicap consistait en la pose de bandes de guidage à ces passages piétons.

En 2017, a eu lieu la pose d'une bande de guidage au passage piétons dont les bandes podotactiles sont en courbe - Chemin Mahon près du Lycée Poncelet - suivant l'axe du passage piétons. Cet endroit a été choisi comme étant le premier essai. La commission communale d'accessibilité a pris connaissance de la pose de cette bande de guidage à ce passage piétons grâce à la projection d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 20) du présent rapport.

8') Accessibilité des passages piétons dont les bandes podotactiles sont en courbe - mise en place d'une bande de guidage à 2 passages piétons Boulevard de Lorraine

En 2017, a eu lieu aussi la pose d'une bande de guidage à 2 passages piétons dont les bandes podotactiles sont en courbe - Près du Pensionnat Sainte Chrétienne et près du Parking de l'Hôtel de Ville - Boulevard de Lorraine. Ces endroits situés en plein Centre Ville seront plus sécurisés pour les Personnes malvoyantes. Grâce à la projection d'une diapositive, la commission d'accessibilité a été informée de la pose de ces bandes de guidage à ces 2 passages piétons. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 21) du présent rapport.

9') Accessibilité du passage piétons Rue de la Piscine à proximité des terrains de tennis

Non loin des terrains de tennis [Tennis Club de Saint-Avoid (TECSA)] – Rue de la Piscine - des potelets situés au passage piétons ont été peints sur une hauteur de 10 centimètres en blanc à leur extrémité pour faciliter leur repérage pour les Personnes malvoyantes. Ce lieu est maintenant plus sécurisé pour les Personnes malvoyantes. La commission d'accessibilité en a pris connaissance grâce à la projection d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 22) du présent rapport.

10') Accessibilité du passage piétons Avenue Clemenceau à proximité du Crédit Mutuel

Avenue Clemenceau à proximité du Crédit Mutuel, d'une boulangerie et d'un bureau de tabac, a eu lieu aussi la mise en peinture blanche des deux potelets au passage piétons sur une hauteur réglementaire de 10 centimètres. Ce lieu très fréquenté est maintenant plus accessible aux Personnes malvoyantes. La commission d'accessibilité en a été informée grâce à la projection d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 23) du présent rapport.

11') Accessibilité au parking de l'Hôtel des Impôts au droit N° 20 Rue du Lac, création d'une place de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap

L'Hôtel des Impôts sis 20 Rue du Lac, étant un lieu public très fréquenté et disposant de tout temps d'un parking, pour être actuellement dans la légalité, il fallait créer une place de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap. La place retenue a été celle qui se trouve la plus proche possible du bâtiment du Centre des Finances Publiques. De plus, un abaisé de trottoir a été réalisé pour faciliter le cheminement des Personnes à Mobilité Réduite désirant occuper la place de stationnement pour Personne ayant un handicap. Cette réalisation a été présentée à l'aide d'une diapositive à la commission d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 24) du présent rapport.

12') Accessibilité création d'une place de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap au droit N° 27 Rue des Américains

Au droit du N° 27 Rue des Américains, une place de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap a été créée. Cette place sera appréciable pour toute Personne qui légalement peut y prétendre, car dans cette rue exercent de nombreuses Personnes appartenant au Corps médical et de nombreux Commerçants. Cette réalisation figure dans le diaporama présentée aux membres de la commission communale d'accessibilité. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 25) du présent rapport.

13') Accessibilité création d'une place de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap au droit N° 21 Boulevard de Lorraine - parking situé juste devant l'Eglise évangélique

Le bâtiment de l'Ancien Bridge Club étant maintenant une Eglise évangélique, ce changement devient un lieu public par essence même. De ce fait, il était alors normal et légal de créer une place de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap sur le parking situé juste devant l'Eglise évangélique. Cette demande de création de place a été faite par les Responsables de l'Eglise Evangélique avant l'ouverture officielle du lieu de culte dans le cadre de la mise en accessibilité complète du site. En plus, un abaisse de bordure du cheminement dépendant de la voirie communale pour les Personnes à Mobilité Réduite a été réalisé. Cette nouvelle place de stationnement est sise au 21, Boulevard de Lorraine et elle a été visionnée à la commission communale d'accessibilité au travers d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 26) du présent rapport.

14') Accessibilité création d'une place de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap en face du Centre de Loisirs Patrice Franck Rue du Vermont

Le Centre de Loisirs Patrice Franck situé Rue du Vermont au Quartier du Faubourg, accueille un très vaste public. Mais afin de mieux accueillir les Personne ayant un handicap et qui viennent en voiture, il s'avérait nécessaire de créer une place de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap tout proche de ce Centre de Loisirs. Cette nouvelle place de stationnement a été présentée à la commission communale d'accessibilité au travers d'une diapositive. La photo du diaporama est consultable en page annexe (Page N° 27) du présent rapport.

3) INVENTAIRE DES PLACES DE STATIONNEMENT POUR VEHICULE DE PERSONNE HANDICAPEE EN 2017

En 2017, le nombre de places de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap s'élève à 184 places qui sont normalisées et réglementaires.

En 2017, quatre places de stationnement supplémentaires pour véhicule de Personne ayant un handicap ont été créées.

4) LES BAILLEURS SOCIAUX

La Commission a été informée qu'en 2017 une lettre a été adressée à l'ensemble des bailleurs sociaux afin d'établir un listing des disponibilités des logements pour les Personnes ayant un handicap. On remarque sur le listing que les bailleurs sociaux font parfois de petits travaux dans les logements pour satisfaire des Personnes ayant un handicap mais que par contre d'autres bailleurs consentent à faire des travaux plus conséquents.

D'une façon générale, les bailleurs sociaux deviennent de plus en plus attentifs aux Personnes ayant un handicap, grâce à la création de commission spécifique qui étudie la faisabilité de leur demande de travaux en lien direct avec leur handicap.

Le listing 2017 des disponibilités des logements pour Personnes ayant un handicap est consultable au Service Logement de la Ville comme lors des années précédentes.

5) BOUCLES MAGNETIQUES

Le mardi 24 octobre 2017, a eu lieu une réunion technique à propos des boucles magnétiques avec fil et sans fil avec Monsieur Jean-Michel PRIN de la Société BoucleMagnétique. Une visite sur site avec les membres de la réunion a eu lieu également ce jour là au Centre Culturel Pierre Messmer et à l'Hôtel de Ville, pour voir quel type de boucle magnétique pouvait y être installé.

Les principes du système de la boucle magnétique avaient été énoncés par Monsieur Dominique VAROQUI, Spécialiste en sonorisation et acoustique, à la Commission du Plan Handicap en 2016. Cependant, comme la volonté de la Municipalité est de pouvoir accueillir le mieux possible les Personnes malentendantes dans les différents bâtiments communaux, le meilleur système de boucle magnétique sera choisi en fonction des bâtiments après une étude au préalable par le Service Technique Bâtiment et par le lancement d'un appel d'offre.

Annexe : Diaporama des réalisations 2017 accessibilité bâtiment et voirie
(Page N° 10 à Page N°27)

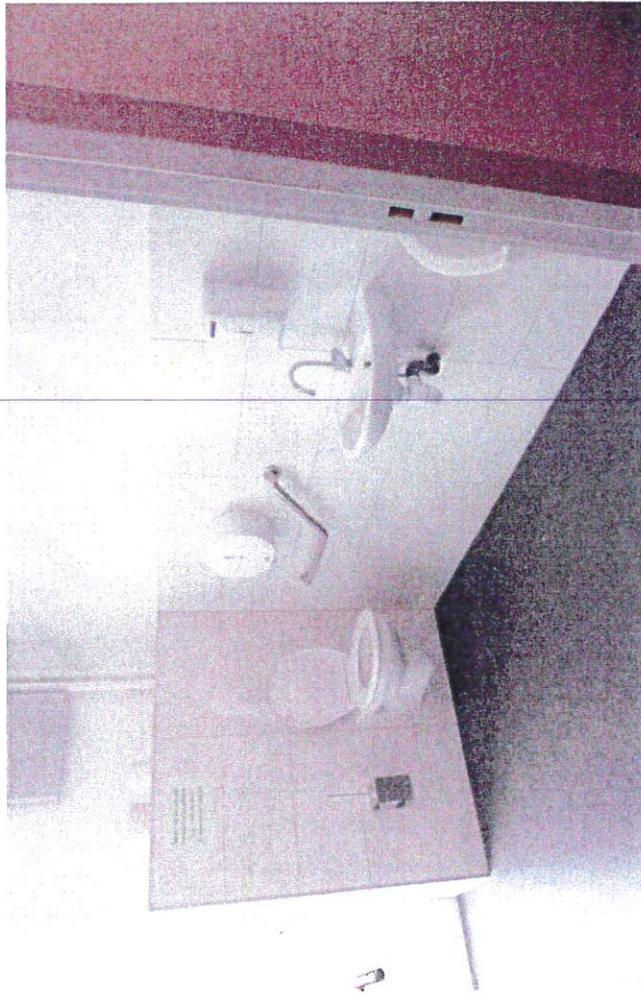
Page N° 8



ANNEXE

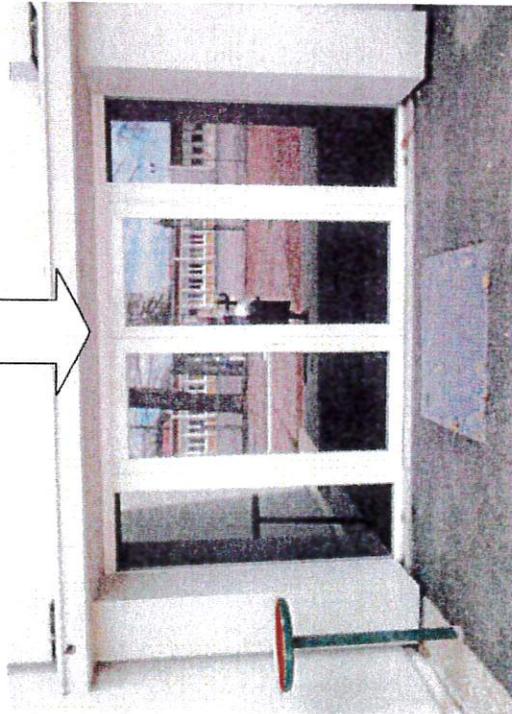
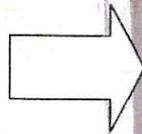
AU FOYER HUCHET DERRIERE LE BAR CREATION DE TOILETTES HOMMES FEMMES PERSONNES HANDICAPEES

**Un aménagement appréciable
pour les Personnes à Mobilité Réduite**



FOYER HUCHET

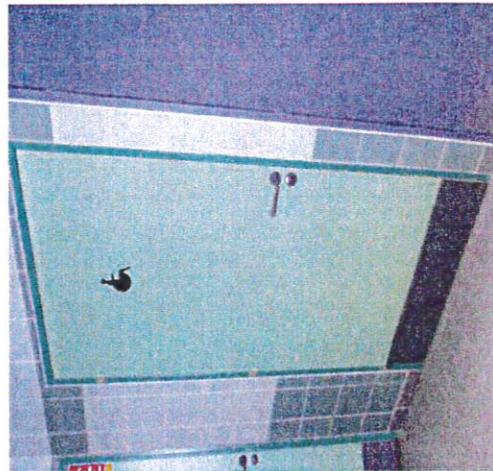
**Une meilleure accessibilité
pour les Personnes à Mobilité Réduite
Mise aux normes des portes extérieures
de la Grande Salle
(Nouvelles portes réglementaires)**





MISE AUX NORMES DES TOILETTES POUR ENFANTS AYANT UN HANDICAP AU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE RUE LEMIRE

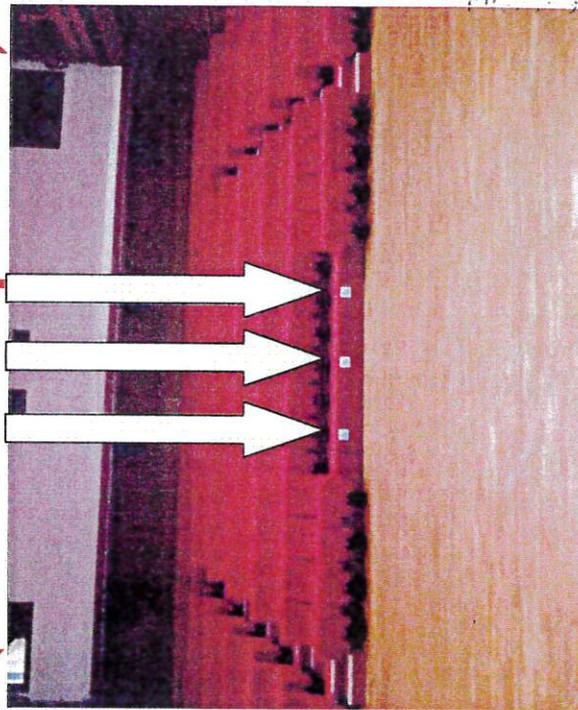
**Une meilleure accessibilité
pour les Enfants ayant un handicap
grâce au remplacement du lavabo**





CENTRE CULTUREL PIERRE MESSMER SALLE DE CINEMA FRANCOIS TRUFFAUT

**Création au premier rang
de deux places supplémentaires PMR
(en tout 3 places)**



**RUE DU PRE AUX MOINES
MISE AUX NORMES REGLEMENTAIRES
DU PASSAGE PIETONS SURELEVE
ET CREATION D'UN PASSAGE PIETONS
AVEC DES BANDES PODOTACTILES**

**Une meilleure accessibilité et une meilleure
sécurité pour les Personnes à Mobilité Réduite
et pour les Personnes malvoyantes**



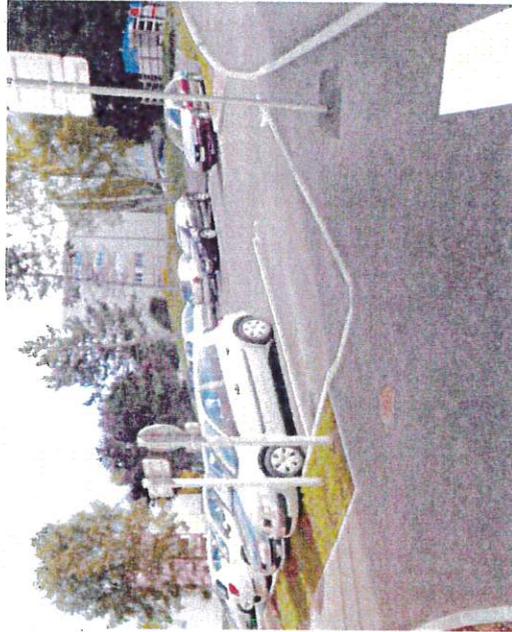


RUE DU PRE AUX MOINES REFECTION DU PARKING UNE MEILLEURE ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

PARKING TRAVAUX EN COURS



PARKING APRES TRAVAUX

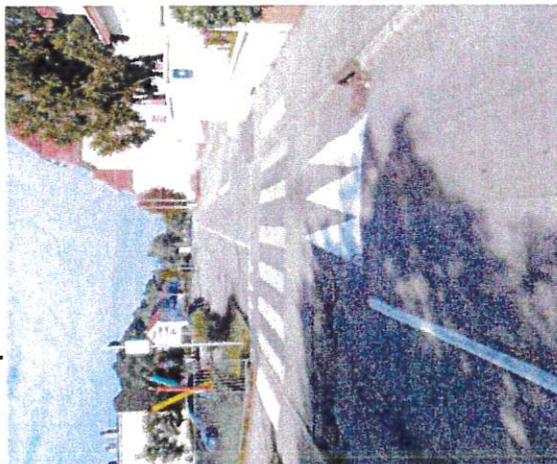




PRES D' ETABLISSEMENTS SCOLAIRES MISE EN PLACE DE BANDES PODOTACTILES AU PASSAGE PIETONS SURELEVE

**Une meilleure accessibilité et une meilleure
sécurité pour les Personnes malvoyantes**

Groupe scolaire Crusem



Groupe scolaire Huchet



Ecole élémentaire Wenheck

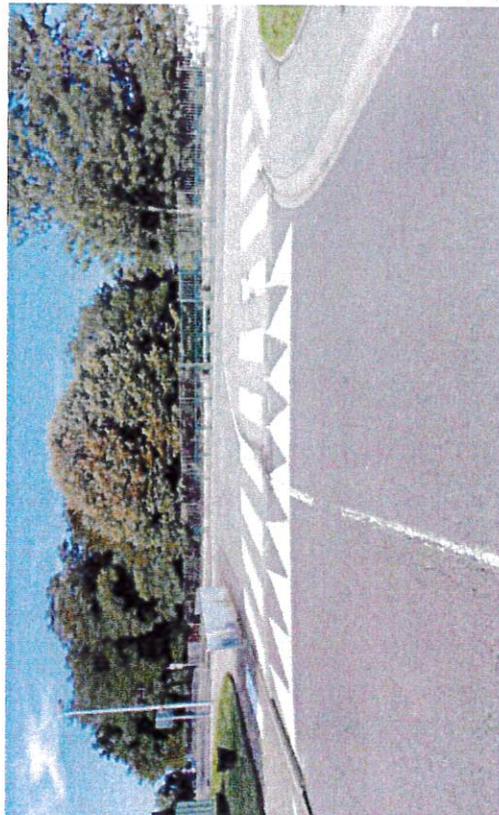


PRES DU COLLEGE « LA CARRIERE » >>

ET DU COSEC

**MISE EN PLACE DE BANDES PODOTACTILES
AU PASSAGE PIETONS SURELEVE**

**Une meilleure accessibilité et une meilleure
sécurité pour les Personnes malvoyantes**





PRES DU LYCEE PONCELET

RUE DES ANGLAIS

MISE EN PLACE DE BANDES PODOTACTILES

AU PASSAGE PIETONS

**Une meilleure accessibilité et une meilleure
sécurité pour les Personnes malvoyantes**





PRES DU NOUVEAU RESTAURANT SCOLAIRE

RUE LEMIRE

MISE EN PLACE DE BANDES PODOTACTILES A DEUX PASSAGES PIETONS

**Une meilleure accessibilité et une meilleure
sécurité pour les Personnes malvoyantes**

Parking proche du Restaurant scolaire



Nouveau Restaurant scolaire

Vers la Basilique





PRES DU LYCEE PONCELET

CHEMIN MAHON

**MISE EN PLACE D'UNE BANDE DE GUIDAGE
AU PASSAGE PIETONS**

**Une meilleure accessibilité et une meilleure
sécurité pour les Personnes malvoyantes**



Page N° 20

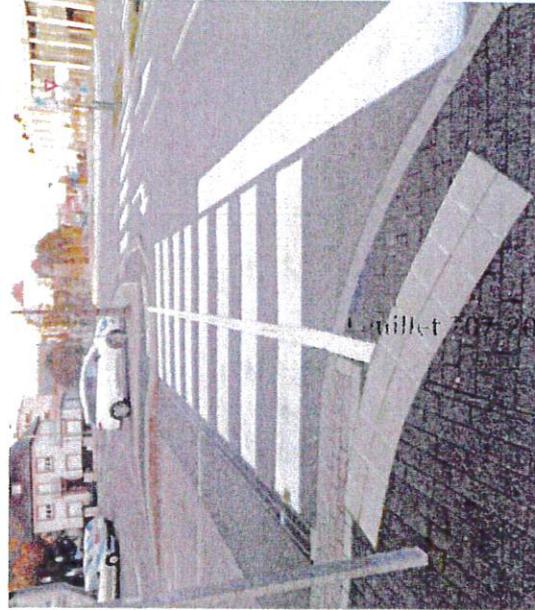
BOULEVARD DE LORRAINE MISE EN PLACE D'UNE BANDE DE GUIDAGE A DEUX PASSAGES PIETONS

**Une meilleure accessibilité et une meilleure
sécurité pour les Personnes malvoyantes**

Près du Pensionnat Sainte Chrétienne



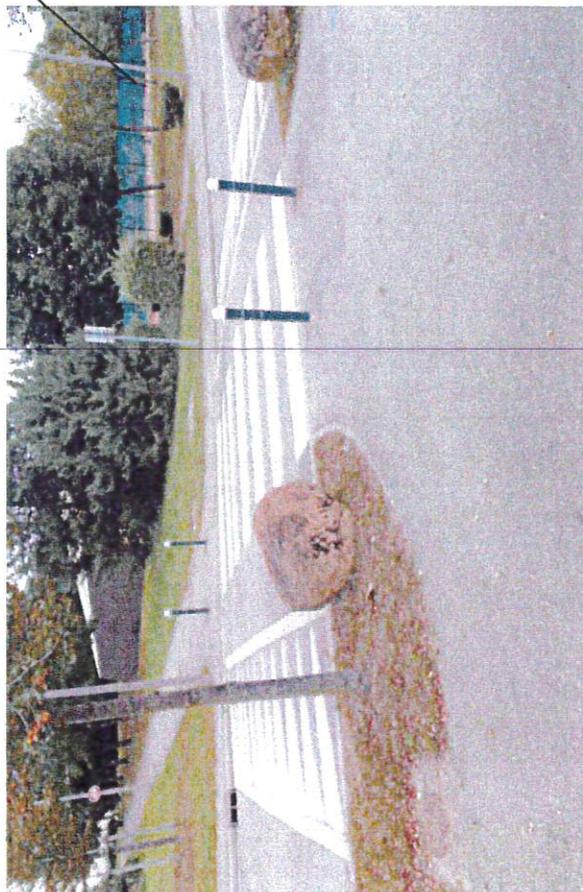
Près du Parking de l'Hôtel de Ville



RUE DE LA PISCINE

**Mise en peinture blanche
de la partie haute des potelets
sur une hauteur de 10 centimètres
au passage piétons**

Terrains de tennis



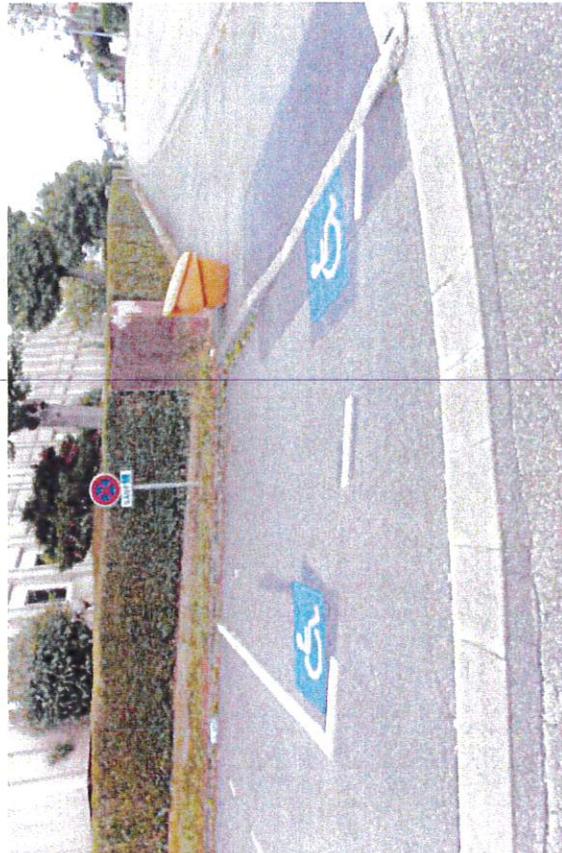
AVENUE CLEMENCEAU PRES DU CREDIT MUTUEL

**Mise en peinture blanche
de la partie haute des potelets
sur une hauteur de 10 centimètres
au passage piétons**



**AU DROIT N° 20 RUE DU LAC
PARKING DE L'HOTEL DES IMPOTS**

**Création d'une place de stationnement
pour véhicule de Personne ayant un handicap**





AU DROIT N° 27 RUE DES AMERICAINS

Création d'une place de stationnement pour véhicule de Personne ayant un handicap



AU DROIT N° 21 BOULEVARD DE LORRAINE DEVANT L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE

**Création d'une place de stationnement
pour véhicule de Personne ayant un handicap**





**RUE DU VERTMONT
EN FACE DU CENTRE DE LOISIRS PATRICE FRANCK
AU QUARTIER DU FAUBOURG**

**Création d'une place de stationnement
pour véhicule de Personne ayant un handicap**



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
 Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERCY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédérique SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Jean-Claude BREM
Pascal HELFENSTEIN	Monique IMBAUT
Estelle SPADACCINI	Michèle TIRONI-JOUBERT
Estelle ELMERICH	Dominique LANG
Nathalie PILLI	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (11)**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
 Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
 M BECKER à M. TLEMSANI
 M WITTMER à Mme AUDIS
 M. SLIWINSKI à M. le Maire
 Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
 M BRETTNACHER à Mme Josyane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M LANG (excusé)
 M MALICK
 MME PIGEOT
 MME ODDO

15 COMPLEXE SPORTIF EVOLUTIF COUVERT CARRIERE – WENHECK (COSEC) – VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF

Exposé de Mme LAUER, Conseillère Municipale, rapporteur.

Votre assemblée a été consultée lors de sa séance du 31 août 2016 pour autoriser le montage du projet de réhabilitation et d'extension du Complexe sportif évolutif couvert (COSEC).

Ainsi une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ESPACE ARCHITECTURE de SAINT – AVOLD par marché le 07 avril 2017 pour la réhabilitation et l'extension du COSEC.

Après concertation entre les services de la Ville, les utilisateurs et le maître d'œuvre, l'avant projet détaillé a été présenté et validé par les commissions des sports et des travaux.

Le montant prévisionnel définitif des travaux relatif à l'opération est chiffrée à 750 224,00 € HT.

En conséquence, le forfait des honoraires du maître d'œuvre est arrêté à la somme de 63 769,00 € HT.

Les travaux se dérouleront sur deux exercices budgétaires : les crédits seront prévus au BP 2018 et au BP 2019. Dans un premier temps, se dérouleront les travaux de réhabilitation en 2018, puis les travaux d'extension en 2019.

Compte – tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- confirmer le montant prévisionnel définitif des travaux ;
- arrêter le forfait de rémunération du maître d'œuvre ;
- déposer le permis de construire pour l'ensemble du projet
- lancer les consultations

Décision du Conseil municipal

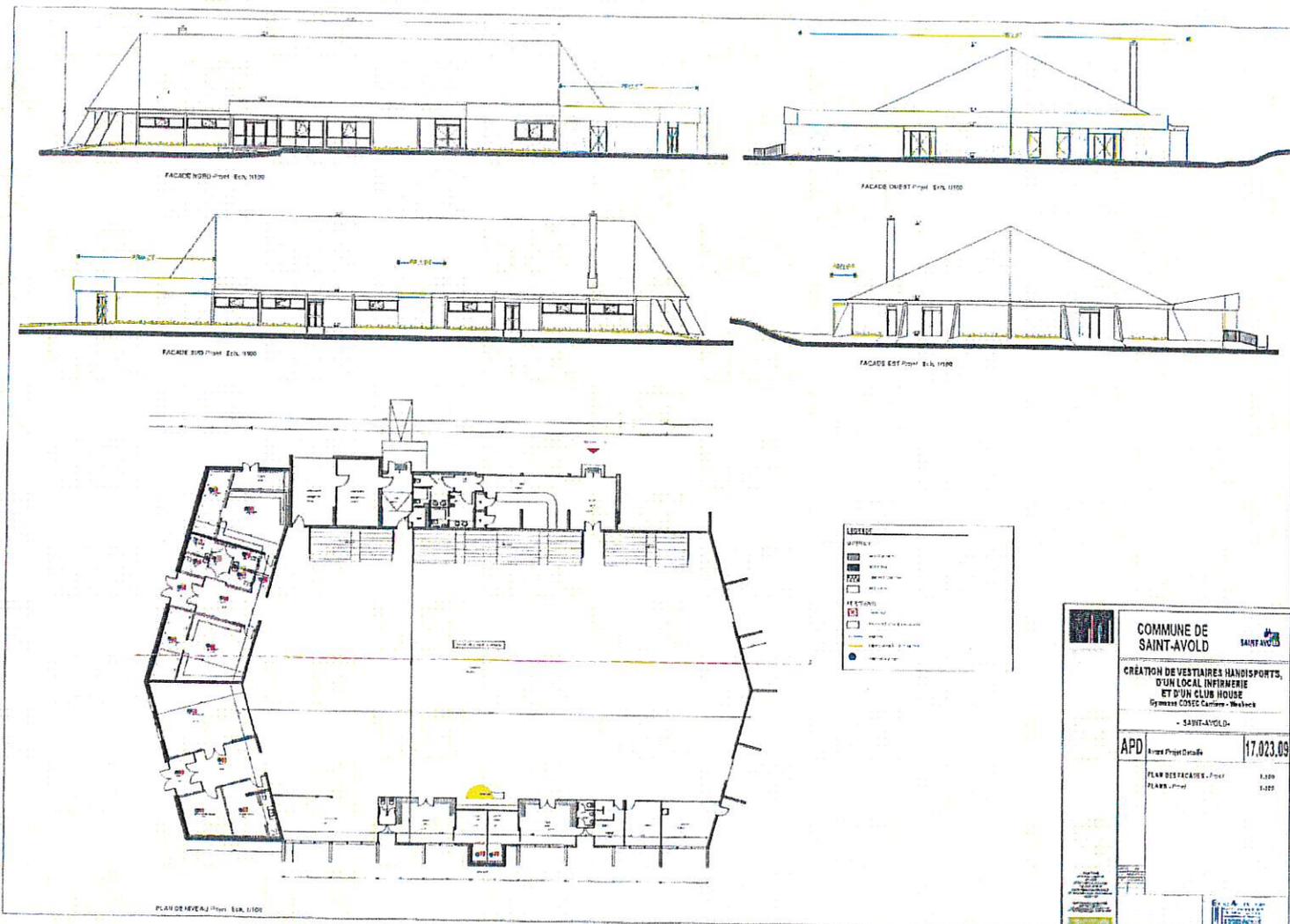
Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



ANNEXE AU POINT N°15 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (22)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christiane THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (15)

Gérard BRETTNACHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SŁIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Domnique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (11)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SŁIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETTNACHER à Mme Josiane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (4)**

M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

**16 FOURNITURE DE GAZ ET D'ELECTRICITE POUR LE COMPTE DE LA VILLE
DE SAINT -AVOLD**

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur.

Vu l'article 25 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la loi du 07 décembre 2010 portant organisation du marché de l'électricité,

Vu l'article L.331 et L.44-5 du code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de trouver un fournisseur de gaz naturel à compter du mois de juin 2018 et un fournisseur d'électricité à compter de décembre 2018 pour le compte de la Ville de Saint – Avoild,

Considérant qu'il existe à Saint – Avoild une régie dotée de l'autonomie financière, ENERGIS, qui a la charge, entre autre, de fournir de l'électricité et du gaz,

Il est, par conséquent, proposé à votre assemblée de passer un contrat de coopération public – public entre la Ville de Saint – Avoild et ENERGIS pour les prestations de gaz naturel et celles d'électricité.

Le Conseil Municipal est appelé ce jour à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à :

- autoriser la passation d'un contrat de coopération public – public ;
- autoriser la signature dudit contrat et tous documents y relatifs ;
- inscrire les crédits nécessaires aux différents budgets des exercices 2018 et suivants

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018
Le Maire

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNAGHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETTNAGHER à Mme Josiane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M THIERRY
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO
Mme TIRONI-JOUBERT

OBSERVATIONS : M THIERRY était absent pendant le vote de ce point et Mme TIRONI-JOUBERT a quitté la salle définitivement.

17. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur.

Dans le cadre de l'organisation générale des services et pour permettre également des avancements de grade de certains agents suite à examen, concours, avancements de grade ou promotion interne, il convient régulièrement de remettre à jour le tableau des effectifs.

C'est dans cet esprit que votre commission du personnel et des finances dans sa précédente réunion, vous propose aujourd'hui d'adopter les modifications suivantes du tableau des effectifs du personnel communal :

Filière Administrative			
	postes créés	postes occupés	postes à créer ou à supprimer
Directeur territorial	0	0	0
Attaché principal	2	2	0
Attaché	5	4	-1
Rédacteur principal 1ère classe	7	7	0
Rédacteur principal 2ème classe	1	2	1
Rédacteur	9	9	0
Adjoint administratif principal 1° classe	11	12	1
Adjoint administratif principal 2° classe	9	14	5
Adjoint administratif	37	39	2

Filière Technique			
	postes créés	postes occupés	postes à créer ou à supprimer
Ingénieur principal	2	1	-1
Ingénieur	0	0	0
Technicien principal 1 ^o classe	4	3	-1
Technicien principal 2 ^o classe	2	2	0
Technicien	5	5	0
Agent de maîtrise principal	15	19	4
Agent de maîtrise	18	12	-6
Adjoint technique principal 1 ^o classe	7	8	1
Adjoint technique principal 2 ^o classe	8	11	3
Adjoint technique	99	101	2

Filière Médico-Sociale			
	postes créés	postes occupés	postes à créer ou à supprimer
ATSEM principal 1 ^o classe	3	4	1
ATSEM principal 2 ^o classe	1	3	2
Rééducateur de classe normale	0	0	0

Filière Police			
	postes créés	postes occupés	postes à créer ou à supprimer
Chef de service de police principal 1 ^o classe	1	1	0
Chef de service de police principal 2 ^o classe	0	1	1
Chef de service de police	2	1	-1
Brigadier-Chef Principal	5	5	0
Brigadier	2	1	-1
Gardien de police	0	0	0
Garde champêtre chef principal	1	1	0

Filière Sportive			
	postes créés	postes occupés	postes à créer ou à supprimer
Conseiller des APS	0	0	0
Educateur des APS principal 1 ^o classe	2	2	0
Educateur des APS principal 2 ^o classe	3	4	1
Educateur des APS	3	3	0
Opérateur des APS	1	1	0

Filière Culturelle			
	postes créés	postes occupés	postes à créer ou à supprimer
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	0	1	1
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	0	-1
Assistant d'enseignement artistique principal 1° classe	14	11	-3
Assistant d'enseignement artistique principal 2° classe	0	0	0
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	0	2	2
Assistant d'enseignement artistique	0	7	7

Filière Animation			
	postes créés	postes occupés	postes à créer ou à supprimer
Animateur	1	2	1
Adjoint d'animation principal 1° classe	0	2	2
Adjoint d'animation principal 2° classe	0	0	0
Adjoint d'animation	18	27	9

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018.

--- discussion ---

A la question de M. BREM de connaître le coût supplémentaire que représentent les avancements ou changements de grade, M. le Maire réplique que celui-ci avoisine 110 000 euros.

M. STEINER rappelle que ces prévisions budgétaires ont été détaillées dans le D.O.B.

A la question de Mme IMBAUT de savoir s'il y a une commission du personnel indépendante de la commission des finances, M. le Maire répond par la négative.

Mme IMBAUT souhaite savoir à quelle date cette commission s'est réunie.

M. le Maire indique que la commission s'est réunie le 4 avril 2018, et l'informe que cette date figure sur la partie haute du projet de délibération.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juin 2018

Le Maire
A. WOJCIECHOWSKI



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mirelle STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique-BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard-BRETTNACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric-SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain-BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Jean-Claude BREM
Pascal HELFENSTEIN	Monique IMBAUT
Estelle SPADACCINI	Michèle-TIRONI-JOUBERT
Estelle ELMERICH	Dominique-LANG
Nathalie PILI	Patrick MALICK
	Nathalie-PIGROT
	Virginie-ODDO

Absents (12)

**Absent(s) avant donné procuration
à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETTNACHER à Mme Josiane BECKER

Absent(s) n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

MMB TIRONI-JOUBERT
M LANG (excusé)
M MALICK
MMB PIGEOT
MME ODDO

**18. DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET
INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE ET DU CHSCT
DE LA COLLECTIVITE DE SAINT-AVOLD**

Exposé de Mme STELMASZYK, Adjointe, rapporteur.

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Avold,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 3 avril 2018 soit plus de 6 mois avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de moins de 350 agents.

Le Conseil municipal est appelé à :

Concernant le Comité technique :

- 1. Fixe, à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,**

2. **Décide**, le maintien du paritarisme numérique en fixant à **3** le nombre de représentants élus de la collectivité de la ville de Saint-Avold, égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
3. **Décide**, de mettre en place le recueil de l'avis des représentants de la collectivité de Saint-Avold.

Concernant le Comité d'Hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

1. **Fixe**, à **3** le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
2. **Décide**, le maintien du paritarisme numérique en fixant à **3** le nombre de représentants élus de la collectivité de la ville de Saint-Avold, égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel,
3. **Décide**, de mettre en place le recueil de l'avis des représentants de la collectivité de Saint-Avold.

---discussion---

A la question de Mme IMBAUT de connaître le support utilisé pour la consultation des organisations syndicales, M. Maire et Mme STELMASZYK répondent qu'elles ont été consultées par courriers, les doubles étant le dossier de séance.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 6 juin 2018
Le Maire, ✓

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoints (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNAGHER
Lothaire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédérie SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGEOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETTNAGHER à Mme Josiane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

MME TIRONI-JOUBERT
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

19 Attribution d'une subvention pour l'Association Prévention Routière

Exposé de M VUKOJEVIC, Adjoint, rapporteur.

Créée en 1949 et reconnue d'utilité publique en 1955, l'Association Prévention Routière conduit ses actions préventives dans de multiples domaines : éducation routière des enfants et adolescents, sensibilisation et information du grand public et formation continue des conducteurs infractionnistes. Elle intervient régulièrement auprès des collectivités locales pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.

Ainsi dans le cadre de la manifestation rétro mobile programmée le 29 avril 2018, la Sécurité Routière souhaite mettre en place 4 ateliers (voiture tonneau, simulateur 4 roues motorisées etc...)

De même afin de sensibiliser 1500 élèves de la commune (classes CP, CE1 et CM2), ladite Association en collaboration avec la Police municipale a pour projet la reprise des pistes d'éducation routière dans les établissements scolaires.

Aussi, afin que l'Association Prévention Routière puisse poursuivre ses actions préventives, vos services du logement et des finances consultées à cet effet,

- proposent une subvention participative d'un montant de 200,00 €
- d'inscrire ce montant au budget primitif 2018

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018

Le Maire,

A. WOJCIECHOWSKI



FEUILLET VOLONTAIREMENT VIDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNAGHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PRUEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Jean-Claude BREM
Pascal HEFFENSTEIN	Monique IMBAUT
Estelle SPADACCINI	Michèle TIRONI-JOUBERT
Estelle ELMERICH	Dominique LANG
Nathalie PILI	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETTNAGHER à Mme Josiane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (6)**

M VUKOJEVIC
MME TIRONI-JOUBERT
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGEOT
MME ODDO

OBSERVATIONS : M VUKOJEVIC était absent pendant le vote de ce point.

**20 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT
DANS LE CADRE DES ATELIERS PERI-EDUCATIFS**

Exposé de Mme BOISSENOT, Conseillère municipale, rapporteur.

Vu la délibération en date du 23 septembre 2014, point n° 13, relative à la valorisation des interventions des associations en fixant à 25 € net de l'heure leur participation aux ateliers péri-éducatifs, la commission des affaires scolaires émet un avis favorable au 1^{er} versement d'un montant de 2 675 €, correspondant à la période 1 et 2, à savoir du 11 septembre au 20 octobre et du 6 novembre au 22 décembre 2017.

Pris l'avis favorable de la commission des affaires scolaires et de la commission des finances.

Ces crédits sont prévus au budget primitif 2018.

ATELIERS PERI-EDUCATIFS

Périodes du 11 septembre au 20 octobre et du 6 novembre au 22 décembre 2017

Associations	Nombre de séances	Valorisation	Subventions allouées
Apprends-moi ta langue	26	25 €	650,00 €
Bibliothèque pour Tous	6	25 €	150,00 €
Taekwondo	6	25 €	150,00 €
Cercle d'escrime de St-Avoid	11	25 €	275,00 €
TGA La Naborienne	6	25 €	150,00 €
Protection Civile	6	25 €	150,00 €
Club Handisport	6	25 €	150,00 €
Bridge Club	13	25 €	325,00 €
Tennis Club de St-Avoid	13	25 €	325,00 €
UNICEF	7	25 €	175,00 €
Longeville et St-Avoid Basket	7	25 €	175,00 €
TOTAL			2 675,00 €

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avoid le 16 avril 2018
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 12.04.2018

20 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CADRE DES ATELIERS PERI-EDUCATIFS

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
 (MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
 Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (20)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (5)

René STEINER
 Yahia TLEMSANI
 Gabrielle PISTER
 Christian THIERRY
 Mireille STELMASZYK
 Nadine AUDIS
 Gilbert VUKOJEVIC
 Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
 Lothaire GAUDIG
 Josyane BECKER
 Antoine PELLEGRINI
 Sylvain BECKER
 Anne LAUER
 Sylvie BOISSENOT
 Pascal HELFENSTEIN
 Estelle SPADACCINI
 Estelle ELMERICH
 Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
 Raphael WITTMER
 Frédérie SLIWINSKI
 Sophie HALBWACHS
 Serge HAYDINGER
 André KIKULSKI
 Jean-Claude BREM
 Monique IMBAUT
 Michèle TIRONI-JOUBERT
 Dominique LANG
 Patrick MALICK
 Nathalie PIGEOT
 Virginie ODDO

Absents (13)

**Absent(s) ayant donné procuration
 à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
 Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
 M BECKER à M. TLEMSANI
 M WITTMER à Mme AUDIS
 M. SLIWINSKI à M. le Maire
 Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
 M BRETTNACHER à Mme Josiane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
 à des membres présents (6)**

M VUKOJEVIC
 MME TIRONI-JOUBERT
 M LANG (excusé)
 M MALICK
 MME PIGEOT
 MME ODDO

OBSERVATIONS: M VUKOJEVIC était absent pendant le vote de ce point.

**21 ENVIRONNEMENT – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD ET
 LE CLUB VOSGIEN RELATIVE A L'ENTRETIEN ET AU BALISAGE DES
 SENTIERS PEDESTRES DE LA COMMUNE.**

Exposé de M HELFENSTEIN, Conseiller Municipal, rapporteur.

La présente délibération a pour but d'allouer une subvention au Club Vosgien de Saint-Avold destinée à l'entretien et au balisage des sentiers de randonnées pédestres de la commune de Saint-Avold, ainsi qu'à la signature d'une convention fixant les conditions d'attribution de cette subvention.

La Ville de Saint-Avold, dans le cadre de sa politique environnementale, entend préserver le milieu naturel et pérenniser l'action du club Vosgien en matière d'entretien et de balisage des circuits pédestres sur le territoire de la commune. Le but de l'association est de mettre à la disposition du public des itinéraires balisés et sécurisés.

Au regard de ladite convention, l'association du Club Vosgien de Saint-Avold :

- Assurera bénévolement l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées pédestres de la commune, représentant une distance de 42,5 km ;
- Fournira le matériel nécessaire à l'entretien et au balisage ;
- Assurera un suivi annuel de l'état des itinéraires et transmettra un bilan des entretiens et balisages effectués ;

- S'engage à être en règle avec les assurances au titre de ses activités et à transmettre une copie du contrat d'assurance souscrit.

Le montant de la subvention est calculé selon un forfait kilométrique, fixé à 19 Euros, par le comité de l'association.

Montant de la subvention :

- 42,5 kilomètres x 19 euros, soit 807,50 €.

La présente convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Elle fera cependant l'objet d'un avenant présenté au Conseil Municipal en cas d'éventuelles modifications de prix ou autres.

Après avis favorable de la commission de l'environnement et de la commission des finances, il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à procéder :

- Au versement de la subvention susvisée soit 807,50 € ;
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention annexée.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018
Le Maire



A. WOJCIECHOWSKI

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-AVOLD et LE CLUB VOSGIEN
RELATIVE A L'ENTRETIEN ET AU BALISAGE DES SENTIERS PEDESTRES DE LA COMMUNE**

Entre :

M. André WOJCIECHOWSKI, Maire de la Ville de Saint-Avold, Conseiller Départemental de la Moselle, ci-après dénommée « la Ville », dûment habilité, d'une part,

Et :

M. Gérard FAUST, Président du Club Vosgien de Saint-Avold, association reconnue d'utilité publique, ci-après dénommée « l'Association », dûment habilitée, dont le siège est fixé au Centre International de Séjour du Felsberg à 57500 Saint-Avold d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des associations et soucieuse de favoriser le développement les pratiques de loisirs et la préservation de son environnement, la commune entend pérenniser l'action du Club Vosgien de Saint-Avold en matière d'entretien et de balisage des circuits pédestres sur le territoire de la commune.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les conditions selon lesquelles la Ville de Saint-Avold verse au Club Vosgien de Saint-Avold une subvention affectée à l'entretien et au balisage des 42,5 km de sentiers de randonnées pédestres communaux.

Il est rappelé que l'Association consacre son temps à créer, modifier et entretenir des itinéraires pédestres grâce à une équipe de baliseurs bénévoles dans le seul but et de mettre à disposition de tous les publics des itinéraires pédestres balisés selon la « Charte de la Fédération du Club vosgien » et d'assurer la sécurité des randonneurs, promeneurs, marcheurs et des familles.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage d'une part à entretenir et d'autre part à baliser les 42,5 km de sentiers pédestres sur le territoire de la commune. Tous ces itinéraires sont opérationnels.

L'association fournira le matériel nécessaire à l'entretien et au balisage à l'exception des portiques de départ qui devront faire l'objet d'un appel d'offres et assurera la mise en place de tout le matériel de balisage nécessaire à l'équipement d'un circuit.

L'association garantit un suivi annuel de l'état des itinéraires et s'engage à fournir sur demande à la Ville un bilan des entretiens et balisages effectués.

L'association s'engage à faciliter à tout moment, le contrôle par la Ville ou ses représentants dûment habilités, de l'utilisation de cette subvention, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

L'association s'engage à être en règle avec les assurances au titre de ses activités et à transmettre le jour de la signature de la présente convention, et à peine de nullité de celle-ci, une copie du contrat d'assurance souscrit.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT DE LA VILLE

La ville assure l'entretien du foncier dans les zones qui la concernent conformément à ses devoirs de sécurité envers tous les usagers et en particulier sur les parcours pédestres.

La ville s'engage à informer l'association de tout projet (construction, route, canalisation...) qui pourrait mettre en cause la pérennité des itinéraires pédestres.

La ville s'engage à verser chaque année à l'association une subvention affectée à l'entretien et au balisage des sentiers pédestres. Le montant de la subvention est calculé selon un forfait kilométrique fixé par l'association.

La subvention ne pourra être réactualisée que par avenant dans le respect des règles de l'annualité budgétaire et sous réserve de la disponibilité des crédits et des justificatifs produits par l'association.

Le paiement de cette subvention sera effectué par mandat administratif imputé au compte du Club Vosgien de Saint-Avold - N° d'inscription au Tribunal : Volume XXIV n° 1314 - Compte courant : CCM Saint-Avold n° 10278 05450 00022492340 49

La subvention sera notifiée à l'association après délibération du Conseil municipal.

ARTICLE 4 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant de la subvention est fixé à **huit cent sept euros et cinquante centimes (807,50 €)**

42,5 kilomètres x 19 euros /km (tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2018)

ARTICLE 5 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 6 – MODIFICATIONS

La présente convention pourra être modifiée en cours d'exécution, sur l'initiative de l'une ou l'autre des parties par voie d'avenant ; chaque avenant serait alors soumis aux mêmes procédures d'adoption que la présente convention.

ARTICLE 7 – RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou par l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou par l'autre partie à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 – CONTENTIEUX

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement. En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux devra être porté devant la juridiction compétente.

Fait à Saint-Avold, le en deux exemplaires

Le Président de l'Association,
Gérard FAUST

Le Maire,
André WOJCIECHOWSKI

N.B. : Veuillez faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire,

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabelle PISTER
Christlan THIERCY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETINACHER	Marilyn SALAMONOWSKI
Lothaire GAUDIG	Raphael WITTMER
Josyane BECKER	Frédéric SLIWINSKI
Antoine PELLEGRINI	Sophie HALBWACHS
Sylvain BECKER	Serge HAYDINGER
Anne LAUER	André KIKULSKI
Sylvie BOISSENOT	Jean-Claude BREM
Pascal HELFENSTEIN	Monique IMBAUT
Estelle SPADACCINI	Michèle TIRONI-JOUBERT
Estelle ELMERICH	Dominique LANG
Nathalie PILI	Patrick MALICK
	Nathalie PIGEOT
	Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETTNACHER à Mme Jostane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

MME TIRONI-JOUBERT
M LANG (excusé)
M MALICK
MMB PIGEOT
MMB ODDO

PS 1 Délibération autorisant le recrutement d'agents non titulaires de remplacement

Exposé de M STEINER, Adjoint, rapporteur.

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 - 1er alinéa ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ;

Décide

- d'autoriser M. le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 - 1er alinéa de la loi du 26.01.1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- de charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;

de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget 2018 et budgets suivants

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.
A noter 2 abstentions de M BREM et Mme IMBAUT.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018

Le Maire, 

A. WOJCIECHOWSKI



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 12 avril 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (21)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointes (6)

René STEINER
Yahia TLEMSANI
Gabrielle PISTER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Nadine AUDIS
Gilbert VUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (14)

Gérard BRETTNACHER
Lothar GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvain BECKER
Anne LAUER
Sylvie ROISSENOT
Pascal HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle ELMERICH
Nathalie PILI

Marilyn SALAMONOWSKI
Raphael WITTMER
Frédéric SLIWINSKI
Sophie HALBWACHS
Serge HAYDINGER
André KIKULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMHAUT
Michèle TIRONI-JOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie PIGBOT
Virginie ODDO

Absents (12)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (7)**

Mme PISTER à Mme STELMASZYK
Mme BOUR-MAS à Mme LAUER
M BECKER à M. TLEMSANI
M WITTMER à Mme AUDIS
M. SLIWINSKI à M. le Maire
Mlle HALBWACHS à M. GAUDIG
M BRETTNACHER à Mme Joslane BECKER

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

MME TIRONI-JOUBERT
M LANG (excusé)
M MALICK
MME PIGBOT
MME ODDO

REPONSE DE M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE M Jean-Claude BREM

Exposé de M le Maire, rapporteur.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, M Jean-Claude BREM m'a adressé, par courrier réceptionné le lundi 9 avril 2018, une question en ces termes :

Objet : Question orale pour le CM du 12 avril 2018

Monsieur,

Vous avez été destinataire par l'association SANTA VELO d'une enquête réalisée par la FUB sur la cyclabilité de 316 villes de France dont la ville de ST Avold.

Sur 19 villes étudiées dans le Grand Est, ST Avold se classe avant-dernière en matière de climat vélo ; son niveau est très insuffisant.

Au vu de ces résultats, quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer les aménagements des rues de notre ville dans le sens d'une meilleure cyclabilité ?

Recevez Monsieur le Maire, mes salutations.
Pour le groupe ST Avold Avenir

M BREM
Conseiller Municipal
Du groupe St-Avold Avenir

Voici ma réponse :

Monsieur BREM,

Notre commune met en œuvre une véritable politique sportive enviée par beaucoup.

Notre commune possède également bon nombre de cyclistes notamment avec deux clubs importants le Cyclo Club et l'Union Cycliste du Bassin Houiller.

Saint-Avold c'est aussi :

- La seule piste de BMX de Moselle, Meurthe et Moselle, Meuse, piste fréquentée par plus de 200 jeunes.

Saint-Avold c'est aussi :

- Des forêts, praticables par les cyclistes, à deux coups de pédale du centre-ville
- Des chemins de liaison en macadam
- Des points de rendez-vous de nombreux cyclistes quasiment tous les matins au départ du parking du CAC.

Saint-Avold c'est aussi :

- 6 km de pistes cyclables

Saint-Avold c'est aussi :

- L'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Qui peut se targuer d'en faire autant ?

Je vous précise également que l'étude réalisée par la FUB (Fédération des usagers de la bicyclette) ne reprend que quelques paramètres.

Cette Fédération devrait certainement revoir les composantes de son étude en prenant en considération des éléments plus complets.

L'étude de la FUB oublie de mentionner le principe à Saint-Avold de l'aide attribuée pour l'achat de vélo à assistance électrique.

Elle recense d'autres villes mais oublie Saint-Avold, c'est sûrement une coïncidence.

La ville de Saint-Avold entreprend beaucoup pour le vélo en règle générale et pour la sécurité des cyclistes, nous entreprenons beaucoup pour les sportifs avérés et pour les sportifs en général.

Pour extrait conforme
Saint-Avold le 16 avril 2018

Le Maire

A. WOJCIKOWSKI

